Germain Lavallée ptre

ANNUAIRE GÉNÉRAL

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

TROISIÈME ANNÉE ACADÉMIQUE

1957

NO 3

ANNUAIRE GÉNÉRAL

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

TROISIÈME ANNÉE ACADÉMIQUE

1957

NO 3

ARMOIRIES DE L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE

BLASON —

Ecartelé, de sinople et d'or, à une croix écartelée de l'un de l'autre brochant sur les partitions, chargée en coeur d'un livre ouvert au naturel, tranché du second et portant sur les deux pages la devise latine: "*Veritatem in Charitate*" inscrite en lettres de sable; adextrée en chef d'une fleur de lis du second.

EXPLICATION —

Les armoiries de l'Université de Sherbrooke, comme toutes les armoiries de première classe, ne portent que deux couleurs: le vert et l'or, qui sont ses couleurs officielles. Les symboles, les partitions aussi bien que les couleurs et la devise rappellent en bref le programme et l'histoire de cette première université catholique de l'Estrie.

L'écu est écartelé, c'est-à-dire qu'il est divisé en quatre cantons, deux de couleur verte et deux de couleur or, rappelant les Cantons de l'Est, nom qu'on donnait jadis à ce groupe de comtés du Québec dont la capitale est la ville de Sherbrooke.

Sur les partitions est posée la croix de la foi catholique. Comme ses universités-soeurs de la Province de Québec, l'Université de Sherbrooke a pour but de diffuser, avec la science, la connaissance de la religion, base de tout enseignement chrétien et catholique.

Sur la croix est posé un livre ouvert portant la devise latine. Le livre est le symbole du haut savoir et de l'enseignement supérieur.

Enfin la fleur de lis représente les traditions ancestrales, culturelles et nationales, toujours à l'honneur à Sherbrooke.

Il est aussi intéressant de noter que par ses couleurs et sa devise se trouvent symbolisées les trois vertus théologales; la FOI, par l'or; l'ESPERANCE, par la couleur verte, et la CHARITE, par la devise.

Comme toutes les facultés de l'Université de Sherbrooke ont adopté les mêmes armoiries, un cimier particulier les distingue l'une de l'autre. Les facultés actuelles sont les Arts, le Droit, les Sciences et le Commerce.

Frère Gérard BRASSARD, A.A.

Worcester, Mass., 2 mars 1957

ADRESSES, BUREAUX DE RÉCEPTION, CHIFFRES D'APPEL

Université de Sherbrooke, 195, rue Marquette, Sherbrooke. LO 2-2126

Administration

Recteur: Université de Sherbrooke LO 2-3460

Vice-recteurs: Université de Sherbrooke. LO 2-2126

Secrétaire général: Université de Sherbrooke. -
Secrétariat: LO 7-4086
Tél. particulier: LO 9-1816

Trésorier: Université de Sherbrooke. LO 2-2919

Bibliothécaire général: Université de Sherbrooke. LO 7-6289

Facultés et écoles

Arts

Doyen: Université de Sherbrooke LO 2-8225 — LO 7-4086

Droit

Doyen: 56, rue Wellington nord LO 7-5226
925, rue Prospect LO 2-9961

Secrétaire: 67, rue King Ouest LO 2-3313
1460, rue Leclerc. LO 2-7491

Directeur des études : 234, rue Dufferin LO 2-5108
665, rue Prospect LO 2-8297

Sciences

Doyen: Immeuble Continental. LO 9-1630
389, rue Ontario. LO 2-2909

Secrétaire: Université de Sherbrooke. LO 9-1043

Directeur de l'Ecole de génie: 144, rue Vimy Nord. LO 2-3876
1301, Russell. LO 2-8598

Secrétaire de l'Ecole de génie: 135, King Ouest. LO 2-9715
723, King George LO 7-4131

Directeur de l'Ecole des sciences expérimentales: Lennoxville.	LO 2-6819
Secrétaire de l'Ecole des sciences expérimentales: 135, King Ouest	LO 7-4068

Commerce

Doyen: 85, rue Wellington Nord.	LO 2-2691
505, rue Ontario.	LO 2-2115
Secrétaire: 1771, rue White.	LO 7-4989
Hôtel-de-ville.	LO 2-3811
Directeur des études : Université	LO 2-0284
273, rue Howard	LO 9-1688

Appels particuliers

Alexander, abbé Walter, Université	LO-9-3792
Couture, abbé Raoul, Université	LO 7-6382
Gauthier, abbé Lucien, Université	LO 7-5870
Gagnon, abbé Paul, Université	LO 9-2605
Leroux, abbé Roméo, Université	LO 2-2919
Lessard, Chanoine Damien, Université	LO 2-2544
Marchand, abbé Gérard, Université	LO 9-2120
Messier, abbé Philippe, Université	LO 2-3369
Véronneau, abbé Gilles, Université	LO 2-7073
Bureau des Achats	LO 9-1043
Aumônier des étudiants	LO 2-0088

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 1957 - 58

1957

●

AOUT

15 jeudi Date limite des demandes d'admission dans l'une ou l'autre des facultés ou écoles de faculté. (Voir plus loin, sous le titre *Renseignements Généraux*, les formalités à remplir).

SEPTEMBRE

3 mardi Faculté de commerce et Ecole normale, cours du brevet A: inscription et rentrée.

3 - 4 - 5 Faculté des sciences: Reprise d'examens.

10 mardi Faculté de droit: ouverture des cours.

17 mardi Inscription des étudiants à la faculté des sciences.

18 mercredi Ouverture des cours en sciences.

Fin septembre Messe du Saint-Esprit à la cathédrale Saint-Michel. Profession de foi. — Cours réguliers dans l'après-midi.

29 dimanche Fête de saint Michel-Archange, patron du diocèse de Sherbrooke.

OCTOBRE

7 lundi Notre-Dame du Rosaire.

14 lundi Jour d'action de grâces: congé universitaire.

N.B.—L'aumônier prévoit pour les étudiants des retraites qui se tiendront probablement au cours d'octobre.

27 dimanche Fête de N.-S. Jésus-Christ-Roi.

NOVEMBRE

1 vendredi Fête de la Toussaint. — Relâche jusqu'à lundi 4 novembre.

2 samedi	Jour des morts.
4 lundi	Fête de saint Charles-Borromée.
22 vendredi	Fête de sainte Cécile, patronne des musiciens.
25 lundi	Fête de sainte Catherine, patronne des philosophes.

DECEMBRE

8 dimanche	Immaculée-Conception.
14 samedi	Début des vacances de Noël.
25 mercredi	Noël.
31 mardi	A 4 h. p.m., à l'archevêché, les officiels de l'Université présentent leurs voeux à Mgr le Chancelier.

1958

JANVIER

1 mercredi	Circoncision de Jésus.
3 vendredi	Reprise des cours.
6 lundi	Epiphanie.
8 - 26	Compilation et remise au secrétariat des notes scolaires des étudiants.
29 mercredi	Fête de Mgr l'Archevêque.

FEVRIER

1 samedi	Second versement des frais d'inscription.
19 mercredi	Les Cendres. — Cours réguliers.

MARS

7 vendredi	Fête de saint Thomas d'Aquin.
23 dimanche	Passion.

AVRIL

30 dimanche	Rameaux.
4 vendredi	Vendredi Saint. Début du congé de Pâques.
6 dimanche	Solennité de Pâques.
7 lundi	Fin du congé.
8 mardi	Reprise des cours réguliers.

MAI

15 jeudi	Faculté des sciences: examens généraux pour la pré-universitaire. Ascension.
24 samedi	Fête de Dollard.
25 dimanche	Pentecôte.
26 lundi	Fête de la Reine.

JUIN

	Baccalauréat des finissants, cours classique.
	Baccalauréat en Rhétorique et examens d'Immatriculation.
	Collation des diplômes.
24 mardi	Fête de saint Jean-Baptiste.

AUTORITÉS DE L'UNIVERSITÉ

Grand chancelier: Son Excellence Mgr Georges CABANA, Archevêque de Sherbrooke.

CONSEIL DE HAUTE VIGILANCE

Son Excellence Mgr Georges CABANA.
Son Excellence Mgr Arthur DOUVILLE, évêque de St-Hyacinthe.
Son Excellence Mgr Albertus MARTIN, évêque de Nicolet.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Recteur magnifique: Mgr Irénée PINARD, P.D.

Vice-recteurs: Mgr Napoléon PEPIN, P.D.; M. le chanoine Michel COUTURE.

Secrétaire général: Mgr Maurice O'BREADY, C.S.

Trésorier: M. l'abbé Roméo LEROUX.

Conseillers: Mgr Maurice VINCENT, P.D.
M. le chanoine Damien LESSARD;
M. l'abbé Roger MALTAIS;
M. l'abbé Paul GILMORE.

DIRECTION DES FACULTES ET ECOLES

Arts: M. l'abbé Roger MALTAIS, doyen.
Droit: Me Albert LEBLANC, doyen.
Sciences: M. Armand CREPEAU, doyen.
Commerce: M. Charles-Emile BELANGER, doyen.

CONSEIL UNIVERSITAIRE

Font partie ex officio du conseil universitaire le grand chancelier, les membres du conseil d'administration et les doyens des facultés. La constitution autorise à siéger aussi aux assemblées de ce conseil un membre officiel de la direction de chaque maison fusionnée ou affiliée:

M. Gaétan COTE, directeur de l'école de génie; M. Ernest MERCIER, directeur de l'école des sciences expérimentales; Soeur RENEE-DU-SAINT-SACREMENT, f.c.s.c.j., du Collège du Sacré-Coeur; R. P. Anselme DESJARDINS, prieur, Collège Notre-Dame des Servites; R. P. Emile ANDEREGGEN, c.m.m., directeur du Mont Sainte-Anne; Frère LOUIS-VICTOR, s.c., Scolasticat des Frères du Sacré-Coeur, Arthabaska; Frère GAETAN, s.c., Mont Sacré-Coeur, Granby; Soeur SAINTE-THERESE-DE-LA-FOI, de l'école des sciences domestiques; Soeur SAINTE-THERESE-DE-LA-CHARITE, c.n.d., Mont-Notre-Dame; Soeur M.-THERESE-DU-BON-PASTEUR, Présentation de Marie; Soeur M.-BERNADETTE-DE-JESUS, Saints Noms de Jésus et de Marie; Soeur YVETTE-MARIE AUBE, Notre-Dame-du-Bon-Conseil. Sont aussi adjoints au conseil universitaire: M. Joseph LABRECQUE, président de la Commission Scolaire de Sherbrooke; M. le juge Victor CHABOT, de Saint-Hyacinthe; M. le commandeur Renaud CHAPDELAINE, de Nicolet.

COMITE DES GRADES

Mgr Maurice O'BREADY, C.S., secrétaire général de l'Université; M. l'abbé Roger MALTAIS, doyen de la faculté des arts; Me Albert LEBLANC, doyen de la faculté de droit; M. Armand CREPEAU, doyen de la faculté des sciences; M. Charles-Emile BELANGER, doyen de la faculté de commerce; Mgr Emile CHARTIER, P.D., M.A., Lic. Litt., (Paris), D.Ph., D. Lett., LL.D., M.S.R.C.; M. Ernest MERCIER, B.A., B.Sc. (Laval), M.Sc., Ph.D. (Cornell) ; M. Rosario COUSINEAU, B.A., L.S.C., M.S. (Commerce), Dipl. Sc. pol., Cert. ét. int., Ph.D.

CORPORATION

Son Excellence Mgr l'ARCHEVEQUE de Sherbrooke; Mgr Irénée PINARD, P.D.; Mgr Maurice VINCENT, P.D.; Mgr Napoléon PEPIN, P.D.; M. le chanoine Léon MARCOTTE; M. le chanoine Michel COUTURE; M. l'abbé Irénée JACQUES; M. l'abbé Arthur AUDET; M. l'abbé Olivier GAMACHE; Mgr Maurice O'BREADY, C.S.; M. l'abbé Philippe

MESSIER; M. l'abbé Liguori LETENDRE; M. le chanoine Damien LESSARD; M. l'abbé Gérard MARCHAND; M. l'abbé Roger MALTAIS; M. l'abbé Charles ROBITAILLE; M. l'abbé Roméo Leroux; M. l'abbé Elzéar BROUILLARD; M. l'abbé Raoul COUTURE; M. l'abbé Lucien GAUTHIER; M. l'abbé Melchior LAFLEUR; M. l'abbé Gérard PATENAUDE. M. l'abbé Alexandre LETENDRE; M. l'abbé Gilles VERONNEAU; M. l'abbé Wilfrid ROY; M. l'abbé Léo TREMBLAY; M. l'abbé Paul GILMORE; M. l'abbé Paul GAGNON; M. l'abbé Lucien BOULE; M. l'abbé Tancrède LABRECQUE; M. l'abbé Gérard LANGEVIN; M. l'abbé Emmanuel FOURNIER; M. l'abbé Germain LAVALLEE.

Bibliothécaire: M. l'abbé Conrad GROLEAU.

Aumônier des Etudiants: M. l'abbé Lucien VACHON.

Représentant de l'Université au Comité des bourses du Service de l'Aide à la Jeunesse: M. l'abbé Lucien VACHON.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Des auditeurs ou élèves

(Extrait de la constitution)

Art. 64 — On comprend sous le nom d'élèves de l'Université de Sherbrooke toutes les personnes qui se sont inscrites officiellement et selon les exigences des statuts à l'une ou l'autre des facultés, institutions ou écoles, fusionnées, affiliées ou annexées, ou à une école spéciale, dépendant de l'Université.

Art. 65 — 1° Les élèves réguliers se divisent en deux catégories:

1—Les élèves ordinaires, qui se proposent d'obtenir un grade académique;

2—Les extraordinaires, qui n'ambitionnent pas de grade académique.

2° En plus des élèves régulièrement inscrits, on pourra admettre aussi aux cours des auditeurs libres, si on le juge opportun.

Art. 66 — Outre les conditions que peuvent poser les diverses facultés, institutions ou écoles, l'Université requiert de l'élève régulier

1° dans le cas d'un clerc: une lettre de recommandation de son Ordinaire, s'il est séculier, de son supérieur, s'il est du clergé régulier;

2° dans le cas d'un laïc: un certificat de bonnes moeurs, signé par une personne connue et sûre;

3° dans l'un ou l'autre cas: l'attestation officielle des cours déjà suivis et des degrés déjà obtenus.

Art. 67 — 1° L'inscription d'un élève régulier, pour être valide, doit se faire selon le mode fixé par l'Université, et doit avoir été acceptée par le recteur; et l'élève régulier doit acquitter la redevance prévue pour son inscription.

2° L'Université pourra aussi exiger des auditeurs libres un prix nominal, variant selon le genre et le nombre des cours qu'ils désirent suivre.

Art. 68 — L'Université de Sherbrooke se réserve le droit de soumettre à son propre programme d'études les élèves venus d'autres institutions.

Art. 69 — 1° Si un élève commet quelque délit, il est réprimandé, ou éloigné pour quelque temps, ou expulsé définitivement, selon la gravité de la faute qu'il a commise.

2° La suspense ou l'expulsion dont il est question dans le paragraphe précédent sont réservées au Conseil d'Administration.

DEMANDE D'ADMISSION

1° Toute demande d'admission à l'Université de Sherbrooke doit être présentée sur la formule officielle qu'on obtient du Secrétariat général ou du Bureau d'Immatriculation, Université de Sherbrooke.

Elle doit être accompagnée des pièces suivantes:

a) Certificat de naissance.

b) Certificat de vaccination antivariolique récente.

c) Quatre photographies récentes (2.5 x 3) dont une authentiquée au verso par la signature du père ou du tuteur de l'aspirant ou par celle du supérieur ou du doyen de l'institution d'où l'on vient.

d) Certificat de bonne conduite signé par une autorité reconnue (collégiale, universitaire ou religieuse).

e) Bulletin officiel complet et détaillé des notes obtenues pendant les quatre années académiques qui ont précédé l'obtention du grade de bachelier ou du diplôme présenté à l'appui de la demande d'admission. Ce bulletin doit indiquer pour chaque année ou pour chacun des semestres la note conservée dans chacune des matières, la moyenne générale et le rang ou classement du candidat.

note conservée dans chacune des matières, la moyenne générale et le rang ou classement du candidat.

f) Document officiel attestant que le candidat possède le grade ou le diplôme invoqué à l'appui de sa demande d'admission. (photostat ou certificat).

2° Tout diplôme d'une institution étrangère à la Province de Québec doit être accompagné d'un annuaire donnant le détail des programmes et des conditions requises pour son obtention.

3° Tous les relevés officiels de notes doivent être revêtus du sceau de l'institution d'où ils proviennent, et être transmis directement par elle à l'Université de Sherbrooke.

4° Tous les documents soumis (sauf les diplômes originaux) restent la propriété de l'Université de Sherbrooke.

5° Aucun dossier ne sera examiné s'il n'est absolument complet.

6° La demande d'admission et les pièces ci-dessus mentionnées doivent être adressées au Secrétariat général ou au Bureau d'Immatriculation, Université Sherbrooke, Sherbrooke, P. Q., C. P. 790, avant le 15 août.

7° Toute demande officielle d'admission doit être accompagnée d'un chèque accepté ou d'un mandat de poste de $5.00 (argent canadien) fait à l'ordre de l'Université de Sherbrooke. (N'envoyez pas d'argent). Ce montant n'est pas remboursable.

8° Un avis officiel d'acceptation ou de refus sera donné au candidat. Si on exige de lui un examen d'entrée, on l'en avisera au moins 30 jours avant la date de cet examen.

9° La demande d'admission n'est pas une inscription. Le candidat admis doit remplir les formalités d'inscription dans les délais règlementaires qui lui seront indiqués en temps et lieu.

INSCRIPTION

L'inscription est la procédure en vertu de laquelle le nom du candidat est porté au registre d'une faculté ou école. Elle n'est complétée qu'après paiement au trésor des frais de scolarité et des frais accessoires. L'inscription pour l'année académique 1957-58 se fera à partir du 15 août jusqu'à la date de la rentrée.

En résumé

Pour devenir élève de l'Université, l'aspirant doit donc normalement passer par les étapes suivantes:

1° — Requérir une formule d'admission, la remplir, puis la retourner au Secrétariat général en y adjoignant les pièces exigées. L'aspirant recevra une réponse l'informant qu'il est accepté ou refusé, et précisant les raisons de la décision prise à son sujet par l'Université.

2° — Faire son inscription au Secrétariat général. L'inscription implique que l'aspirant a répondu préalablement aux exigences de la faculté ou de l'école qui l'accueillera (voir aux pages suivantes les formalités requises pour chaque faculté ou école). Le Secrétariat ne prend l'inscription officielle que si l'aspirant a, aussi, acquitté ses redevances chez le trésorier.

A tout élève régulièrement inscrit, l'Université remet une carte portant, avec sa photographie, l'attestation de sa qualité d'étudiant et la signature du secrétaire général.

DROITS A ACQUITTER :

1.—Inscription annuelle ..... $ 25.00
(payable à la rentrée)

2.—Contribution à l'association des étudiants 15.00
(payable à la rentrée)

3.—Frais de scolarité 300.00

4.—Droits spéciaux :

a) examens de reprises :

une matière 2.00

au complet 10.00

b) copie du diplôme 10.00

Tous les frais sont payables d'avance. Le paiement pour le premier semestre ($190.) devra se faire avant le 15 septembre. Le versement pour le second semestre ($150.) se fera avant le 15 février. Pour tout retard dans le paiement de ces droits, les étudiants qui ne se sont pas entendus d'avance avec le trésorier sont passibles de suspension et, en ce cas, soumis aux règlements concernant la fréquentation des cours.

FACULTÉS ET ÉCOLES

FACULTÉ DES ARTS

CONSEIL

Doyen: M. l'abbé Roger MALTAIS, B.A., L.Ph.
Vice-doyen: M. l'abbé Louis-Philippe SAINT-MARTIN, B.A., L. ès. L.
Secrétaire: M. l'abbé Charles ELIE, B.A., L. ès L., M.A.

De la faculté des arts relèvent :

A.—l'enseignement secondaire, qui comprend

I.—les cours réguliers suivants:

1) les cours du baccalauréat ès arts;
2) les cours des baccalauréats spécialisés
   a) en pédagogie,
   b) en musique,
   c) en sciences hospitalières,
   d) en sciences domestiques;
3) les cours de l'immatriculation senior;
4) les cours d'enseignement supérieur ménager;
5) les cours de lettres-sciences;

II.—les cours d'extension (post-scolaires) suivants :

6) le cours classique pour adultes (baccalauréat "D") ;
7) les cours de perfectionnement en pédagogie;
8) les cours de langues vivantes;

B.—par suppléance,

9) un cours de littérature.

C.—L'Institut de pédagogie,

10) Les cours de maîtrise ou licence et de baccalauréat en pédagogie.

1. — COURS DU BACCALAUREAT ES ARTS.

Ces cours se donnent

a) **au Séminaire Saint-Charles-Borromée de l'Université de Sherbrooke.**

Le Séminaire Saint-Charles-Borromée dispense l'enseignement classique traditionnel adapté aux conditions actuelles et basé sur les trois disciplines les plus aptes à former les jeunes intelligences: les humanités, les sciences et la philosophie thomiste. Ce cours comprend deux sections: latin-grec et latin-sciences.

Autorités du Séminaire Saint-Charles-Borromée

Supérieur: M. le chanoine Damien LESSARD.

Vice-supérieur: M. l'abbé Germain LAVALLEE.

Directeur spirituel (section des grands): Mgr Napoléon PEPIN, P.D.

Secrétaire et Directeur spirituel (Classes d'Eléments, Syntaxe et Méthode): M. l'abbé Wilfrid ROY.

Préfet des études (classes du baccalauréat): M. l'abbé Gérard LANGEVIN.

Préfet des études (classes de l'immatriculation): M. l'abbé Gérard MARCHAND.

Directeur des élèves: M. l'abbé Lucien BOULE.

Procureur: M. l'abbé Roméo LEROUX.

Econome: M. l'abbé Charles ROBITAILLE.

Conseiller: M. le chanoine Michel COUTURE.

(Le séminaire Saint-Charles-Borromée publie son propre annuaire)

b) **dans les institutions affiliées suivantes:**

le collège du Sacré-Coeur (Sherbrooke)
le collège Notre-Dame-des-Servites (Ayer's Cliff)
le Mont Sainte-Anne (Sherbrooke)
le scolasticat des FF. du Sacré-Coeur (Arthabaska)
le Mont Sacré-Coeur (Granby)
le couvent de la Présentation-de-Marie (Drumondville)
l'externat classique du Lac-Mégantic
l'externat classique de Magog
l'externat classique d'Asbestos
le collège D'Alzon (Bury)

le Mont Notre-Dame (Sherbrooke)
le collège des Clarétains (Victoriaville)

Ces cours sont sanctionnés par les examens soit de Versification (Immatriculation première), soit de Rhétorique (Immatriculation seconde), soit de Philosophie (Baccalauréat ès arts).

2. — COURS DES BACCALAUREATS SPECIALISES

a) **en pédagogie**

Ces cours se donnent :
1° à l'Ecole normale de l'Université de Sherbrooke.

(L'Ecole normale publie son propre annuaire.)

2° dans les écoles normales qui ont une entente avec l'Université: Ecole normale Marie-Rivier (Saint-Hyacinthe), Ecole normale Marguerite-Bourgeoys (Sherbrooke), Ecole normale du Sacré-Coeur (Sherbrooke).

b) **en musique** (cours donnés au collège du Sacré-Coeur de Sherbrooke) ;

c) **en sciences hospitalières** (cours donnés à l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke) ;

d) **en sciences domestiques** (cours donnés à l'école des Sciences domestiques).

3. — COURS DE L' "IMMATRICULATION SENIOR"

Ces cours se donnent au Mont Notre-Dame et au collège du Sacré-Coeur et permettent aux candidates qui réussissent leurs examens de s'inscrire en technologie médicale.

4. — COURS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR MENAGER.

Deux instituts familiaux se sont annexés à l'Université de Sherbrooke, qui garde un droit de regard sur leurs programmes et sur leurs examens. Les candidates qui subissent avec succès ces examens reçoivent un diplôme universitaire.

Institut familial et social de Sherbrooke;
Institut familial de Sutton.

5. — COURS DE LETTRES-SCIENCES

Ces cours se donnent dans les institutions suivantes:
Collège du Sacré-Coeur (Sherbrooke)
Mont Notre-Dame (Sherbrooke)
Pensionnat Sainte-Victoire (Victoriaville)
Pensionnat Notre-Dame-de-l'Estrie (Coaticook)
Couvent du Sacré-Coeur (Magog)
Monastère des Ursulines (Stanstead)
Pensionnat de la Présentation-de-Marie (Drummondville)
Couvent Maplewood (Waterloo)

6. — COURS CLASSIQUE POUR ADULTES (Baccalauréat D)

La faculté des arts met à la portée des adultes, c'est-à-dire de toute personne d'au moins vingt ans d'âge, des cours d'enseignement secondaire ou classique conduisant au B.A., selon la formule D du baccalauréat.

CONDITIONS D'ADMISSION

1. Etre âgé de 20 ans.

2. Avoir terminé avec succès la 12e année du cours primaire, la 4e année du cours Lettres-Sciences, la classe de Versification, ou l'équivalent.

3. La Faculté peut admettre "à l'essai" certains étudiants qui ne réalisent pas la condition 2.

PROGRAMME ET DUREE DU COURS

Tout l'enseignement du baccalauréat D est réparti sur 100 crédits. Un crédit signifie 15 heures de cours sanctionnés par un examen sur lequel le candidat doit conserver au moins 60% des points.

De ces 100 crédits, 80 portent sur des matières "obligatoires", et les 20 autres, sur des matières "à option".

Tous les candidats sont obligés de suivre les cours des matières obligatoires, telles qu'elles apparaissent au programme ci-joint.

Pour les matières à option, chaque candidat est libre de prendre ses 20 crédits dans les sujets de son choix.

EQUIVALENCES

Certains candidats peuvent avoir déjà suivi des cours dans des matières inscrites au programme du baccalauréat D: la Faculté accorde alors des équivalences, c'est-à-dire exempte le candidat de ces cours.

Voici un tableau des cas qui se présentent le plus souvent:

Le détenteur d'un **brevet supérieur d'enseignement** (section masculine) se voit accorder une équivalence de 60 crédits (il ne lui en reste donc plus que 40 à prendre).

Pour un **brevet supérieur d'enseignement, section féminine,** équivalence de 40 crédits.

Pour un **diplôme d'infirmière,** équivalence de 15 crédits.

Pour un **diplôme d'infirmière hygiéniste,** équivalence de 18 crédits.

Chaque année de cours classique **après la Versification,** équivalence de 25 crédits.

La Faculté n'accorde d'équivalences que sur présentation de certificats officiels.

DEBOURSES

Frais d'inscription: $ 5.00

Frais de cours: $10.00 par crédit.

Ces frais sont payables d'avance; mais, pour les cours qui s'étendent sur toute l'année scolaire, le candidat peut ne payer d'avance qu'un semestre à la fois.

Nous transcrivons ici la liste des matières figurant au programme, avec le nombre de crédits exigés pour chacune d'elles, ainsi que les noms des professeurs ou chargés de cours et la mention des spécialités qu'ils enseignent.

Matières obligatoires

RELIGION			
011 — Les préambules de la foi	15 hres	1 cr.	$10.00
012 — Initiation aux Saintes Ecritures	15	1	10.00
021 — La conduite chrétienne	30	2	20.00
031 — Le dogme catholique	15	1	10.00
032 — La liturgie	15	1	10.00
PHILOSOPHIE			
111 — Logique	15	1	10.00
112 — Cosmologie	15	1	10.00
121 — Psychologie expérimentale	15	1	10.00
122 — Psychologie rationnelle	30	2	20.00
131 — Critique de la connaissance	15	1	10.00
132 — Ontologie	15	1	10.00
132 — Théodicée	15	1	10.00
141 — Morale générale	30	2	20.00
142 — Morale spéciale	30	2	20.00
FRANCAIS			
211 — Orthographe et analyse	30	2	20.00
212 — Stylistique I (1)	30	2	20.00
213 — Stylistique II (2)	30	2	20.00
221 — Les écrivains du Moyen âge	15	1	10.00
222 — Les écrivains de la Renaissance	15	1	10.00
231 — Les écrivains du XVIIe siècle	30	2	20.00
232 — Les écrivains du XVIIIe siècle	15	1	10.00
241 — Les écrivains du XIXe siècle	30	2	20.00
242 — Les écrivains du XXe siècle	30	2	20.00
LATIN			
311 — Morphologie I	30	2	20.00
312 — Morphologie II	30	2	20.00
321 — Prose latine I	30	2	20.00
322 — Prose latine II	30	2	20.00
331 — Poésie latine	30	2	20.00
ANGLAIS			
411 — Stylistique	30	2	20.00
421 — Prose anglaise I	30	2	20.00
422 — Prose anglaise II	30	2	20.00
431 — Le théâtre anglais	30	2	20.00
432 — La poésie anglaise	30	2	20.00

MATHEMATIQUES

511 — Algèbre, 2nd degré	30	2	20.00
512 — Trigonométrie	15	1	10.00
521 — Géométrie, 2e livre	30	2	20.00
522 — Géométrie analytique	15	1	10.00

BIOLOGIE

611 — Biologie végétale	15	1	10.00
612 — Biologie animale	15	1	10.00
621 — Anatomie humaine et physiologie	15	1	10.00
(3)622 — Compléments de biologie humaine	15	1	10.00

Histoire et philosophie des sciences

HIST. SC.

613 —	15	1	10.00
614 —	15	1	10.00
623 —	15	1	10.00
624 —	15	1	10.00

HISTOIRE GENERALE

711 — L'Antiquité	30	2	20.00
721 — Le Moyen âge	15	1	10.00
722 — Les Temps modernes	15	1	10.00

HISTOIRE DU CANADA

713 — Le régime français	15	1	10.00
723 — Le régime anglais	30	2	20.00

GEOGRAPHIE

811 — L'Amérique	15	1	10.00
821 — Le monde moins l'Amérique	15	1	10.00

ECONOMIQUE

911 —	15	1	10.00
912 —	15	1	10.00
921 —	15	1	10.00
922 —	15	1	10.00

---

(1) La description et la narration.
(2) L'analyse littéraire et la dissertation.
(3) Notions de cytologie, d'embryologie, d'histologie, de génétique et d'endocrinologie.

Matières à option *

RELIGION 041, 042, 043, 044	60	4
PHILOSOPHIE 151, 152, 153, 154. 155, 156, 157, 158	120	8
SOCIOLOGIE 161, 162, 163, 164, 165, 166	90	6
FRANCAIS 251, 252, 253, 254, 255, 256	90	6
LATIN 301, 302, 341, 342, 343, 344 (301 et 302 sont des cours de morphologie)	90	6
GREC 351 à 360	150	10
ANGLAIS 401, 402, 441, 442, 443, 444 (401 et 402 sont des cours de grammaire)	90	6
MATHEMATIQUES 501, 502, 531, 532, 533, 534.	90	6
MATH. 501 — Algèbre, 1er degré		
MATH. 502 — Géométrie, livre I		
CHIMIE 631, 632, 633, 634, 635, 636	90	6
PHYSIQUE 641, 642, 643, 644, 645, 646	90	6
ZOOLOGIE 651, 652, 653, 654	60	4
BOTANIQUE 655, 656, 657, 658	60	4
BIOLOGIE 661, 662, 663, 664, 665, 666	90	6
GEOLOGIE 671, 672, 673, 674	60	4
ASTRONOMIE 675, 676	30	2
HISTOIRE GENERALE 731, 732, 733, 734, 735, 736	90	6
HISTOIRE DU CANADA 741, 742, 743, 744, 745, 746	90	6
HISTOIRE DE L'ART 751, 752, 753, 754	60	4
GEOGRAPHIE 831, 832, 833, 834, 835, 836	90	6
ECONOMIQUE 931, 932, 933, 934, 935, 936	90	6
LITTERATURE CANADIENNE 251, 252, 253, 254, 255, 256	90	6

* *En général, ces cours sont plus avancés que les cours obligatoires; dans les cas contraires, on indique le titre des cours.*

PROFESSEURS ET CHARGES DE COURS

M. l'abbé André BERGERON, B.A., Lic. Théologie (Angelicum) — Religion.

M. l'abbé Germain DANDENAULT, B.A., D.Th., — Philosophie des sciences.

M. l'abbé Paul GAGNON, B.A., L. ès L., M.A. (Histoire), — Latin.

M. l'abbé Alphonse LABRECQUE, B.A., L.Ph., L.Th. — Philosophie.

M. Sylvio LACHARITE, B.A., disciple de Pierre Monteux, — Histoire de l'art (musique)

M. Armand LEROUX, B.A., B. Sc. App., M.A. (Sc. Econ). — Economique.

M. l'abbé Roger MALTAIS, B.A., L.Ph. — Littérature française.

M. l'abbé Gérard MARCHAND, B.A., B.Péd., diplômé de l'Institut Pie XI — Latin.

Dr Jacques OLIVIER, B.A., Docteur en médecine. — Histoire de l'art (sculpture et peinture) — Biologie.

M. l'abbé Gérard PATENAUDE, B.A., M.A. (Anglais) — Anglais.

M. Albert POULIN, B.A., architecte. — Histoire de l'art (architecture).

M. Denis TREMBLAY, architecte, M.R.A.I.C., T.P.I.C. — Histoire des sciences.

7. — COURS DE PERFECTIONNEMENT EN PEDAGOGIE

A) A l'été 1956, l'Université de Sherbrooke a donné, à Victoriaville, en collaboration avec la communauté des FF. du Sacré-Coeur, des cours de perfectionnement destinés aux professeurs de l'enseignement primaire désireux d'obtenir leur baccalauréat en pédagogie.

Ces cours portaient sur la méthodologie de l'anglais.

Professeurs

Jacques PAQUET: Développement du langage.
Albert FILTEAU: L'anglais par la méthode directe mitigée.
Louis-Philippe BOISJOLY: L'anglais par l'analyse de textes.
Rév. Frère PIERRE-ALBERT, s.c.: Facteurs et techniques dans l'apprentissage d'une langue.
Felix RUSH: L'anglais au second cycle des humanités.

A l'été 1957, l'Université offrira, au même endroit, les cours suivants :

Méthode des tests	20 heures
Diagnostic et enseignement correctif	20 heures
Statistiques	20 heures
Psychologie II	20 heures
Histoire de la pédagogie	20 heures

b) L'Université de Sherbrooke a inauguré, en janvier 1956, un cours de pédagogie à l'intention des professeurs de l'enseignement technique. Pour ce cours, elle a adopté un programme déjà élaboré par le Département de l'Instruction publique et approuvé officiellement par le Comité catholique, le 12 mai 1954. Ce programme est essentiellement conçu pour répondre aux besoins particuliers de l'enseignement technique et veut procurer aux professeurs l'information pédagogique la plus "à la page". Une première étape met les professeurs en possession des éléments fondamentaux de leur art et de certifications académiques d'une valeur reconnue. Des étapes subséquentes pourront éventuellement conduire au baccalauréat, à la maîtrise, même au doctorat en éducation.

Condition d'admision

—Avoir obtenu un diplôme de technicien ou l'équivalent.

Durée du cours

—De janvier 1956 à juin 1957.

Conditions financières

—Inscription: $5; 39 crédits: $390; diplôme: $5.

Diplôme et certificat

—L'étudiant qui aura suivi les cours et conservé au moins 60% aux examens, recevra un **diplôme d'études supérieures en éducation;** si, au surplus, il a fait 250 heures d'enseignement et mérité une note favorable, il recevra de l'Université un **certificat d'aptitude à l'enseignement technique;** enfin, l'étudiant peut obtenir un **brevet d'enseignement spécialisé** du Département de l'Instruction publique de la province de Québec, s'il passe avec succès les 6 examens spéciaux du Département.

Divisions générales du cours

—Le cours compte un total de 390 heures. Il est réparti en 5 sessions :

—du 14 janvier au 2 juin 1956: 20 samedis,	100 heures
—été 1956 : 3 semaines de 5 jours,	90 heures
—1er semestre 1956-57 : 14 samedis,	70 heures
—2e semestre 1956-57 : 16 samedis,	80 heures
—été 1957 : 2 semaines de 5 jours,	50 heures

PROGRAMME

1ère session (janvier-juin 1956)

—Psychologie I	40 heures	(Examen du Département en Pédagogie I, II, III)
Législation scolaire	20	
Pédagogie I, II, III	40	

2e session (été 1956)

—Hygiène mentale I	10 heures	(Examen du Département en Hygiène mentale I et II)
Hygiène mentale II	20	
Psychologie II	20	
Méthodologie	40	

3e session (1er semestre 1956-57)

—Psychologie III	20 heures	(Examen du Département en Psychologie I, II et III)
Philosophie de l'éducation	20	
Orientation scolaire	20	
Méthodologie	10	

4e session (2e semestre 1956-57)

—Psychologie IV	20 heures	(Examen du Département en Psychologie IV, Mesures et Tests, et Orientation)
Mesures en éducation et méthode des tests	20	
Philosophie de l'éducation	20	
Méthodologie	20	

5e session (été 1957)

Histoire de la pédagogie	20 heures	(Examens du Département: a) en Méthodologie; b) en Législation, Philosophie et Histoire)
Méthodologie	30	

PROFESSEURS

M. Daniel FRECHETTE, directeur des études à l'Ecole technique de Sherbrooke. — Législation scolaire.

M. l'abbé Roger MALTAIS, doyen de la faculté des arts. — Psychologie I.

M. Léopold WEANER, professeur à l'Ecole normale de l'Université. — Pédagogie, Psychologie II et IV.

M. Jean-Charles LESSARD, directeur adjoint et psychologue à la Société de Réhabilitation. — Hygiène mentale I et II.

M. Paul MARC-AURELE, directeur des études à l'école d'arts et métiers de Montréal (section Nord). — Méthodologie (2me session) et Orientation scolaire.

M. Ronald LALIBERTE, professeur à l'Ecole supérieure de Sherbrooke. — Psychologie III.

M. l'abbé André BERGERON, professeur de philosophie au Séminaire Saint-Charles, et de Religion à la faculté des arts (baccalauréat D). — Philosophie de l'éducation.

M. Roger BOUCHER, directeur des études à l'Ecole du textile de Saint-Hyacinthe. — Méthodologie (3me session).

Rév. Frère ALLYRIUS, s.c., professeur à l'Ecole supérieure Saint-Patrice de Magog. — Mesures en éducation et Méthode des tests.

M. Lucien MONARQUE, directeur des études à l'Ecole d'arts et métiers de Montréal (section Est). — Méthodologie (4me session).

8. — COURS DE LANGUES VIVANTES

Le mercredi soir, à 7 h. 30, il se donne à l'Université des cours d'allemand, d'espagnol et d'italien. Les frais d'inscription sont de $5.00 et les frais de scolarité de $30.00, payables en deux versements.

Coordonnatrice: Mme Louis-F. CODERE.

Les titulaires de ces cours sont:

pour l'allemand, le R. P. Emile ANDEREGGEN, c.m.m.
pour l'espagnol, la Rév. Soeur MARIE-MANETTA,
pour l'italien, Mme ASTORI-PLESZCZINSKA.

9. — COURS DE LITTERATURE

I.—Ce cours de perfectionnement sur la "Littérature" et l'"Histoire de la Littérature française et canadienne-française" sera d'une durée de vingt-cinq (25) leçons d'une heure chacune par année et d'un cycle de quatre (4) ans.

II.—Moyennant le succès à chaque examen annuel, les élèves qui auront suivi les cent leçons du cours obtiendront, à la fin de la quatrième année, le "Certificat d'Etudes littéraires".

Pour les élèves bacheliers ès arts, ce "Certificat d'Etudes littéraires" donnera accès à la maîtrise ès arts après une année supplémentaire (présentation d'une thèse et soutenance devant le professeur).

Titulaire: Mgr Emile CHARTIER, p.d., M.A., Lic. Litt. (Paris), D.Phil., D. Lett., LL.D., M.S.R.C.

10. — COURS DE PEDAGOGIE

L'Institut de Pédagogie, fusionné à la Faculté des Arts, inaugurera en 1957 un cours conduisant à la maîtrise ou licence en pédagogie et prendra la direction des autres cours de pédagogie qui se donnent à la Faculté des Arts depuis 1954.

Directeur: Pierre-H. RUEL, B.A., L. Péd. (Laval), L. Ps. (Montréal)

(L'Institut de Pédagogie publie son propre annuaire)

DROIT

Conseil de la faculté

Doyen: Me Albert LEBLANC, C.R.

Vice-doyen: M. le notaire Georges SYLVESTRE.

Secrétaire: Me Carrier FORTIN.

Conseillers: M. le notaire Chénier PICARD; L'honorable juge Gaston DESMARAIS, J.C.S.; Me Maurice DELORME, C.R.

Directeur des études: M. le juge Jean-Charles SAMSON.

Admission à la faculté de droit

Conditions d'admission:

a) Avoir obtenu le baccalauréat ès arts d'une université reconnue;

b) Etre accepté soit par le Barreau de la province de Québec, soit par la chambre des notaires de la Province de Québec, selon le cas.

Auditeurs libres

La Faculté de droit accepte des auditeurs libres dans certains cas particuliers et elle détermine les conditions pour chacun de ces cas.

CHARGES DE COURS

Me Maurice ALLARD, B.A., L.LL. — Législations spéciales.

M. le notaire Georges ARCOUETTE, B.A., L.LL. — Procédure notariale.

Hon. juge Louis-Philippe CLICHE, B.S., L.LL. — Loi des banques.

Me Léonce COTE, B.A., LL.B., C.R. — Code civil.

Me Richard CREPEAU, B.A., L.LL., C.R. — Droit criminel.

Me Maurice LELORME, B.A., C.R. — Droit commercial.

Me Albert DESILETS, C.R. — Code de procédure civile (10e partie) ; procédure pour présentation de bills à la Législature ou au Parlement fédéral.

Me Carrier FORTIN, B.A., L.LL. — Loi des compagnies.

Me Antoine GERIN, B.A. — Assurances.

M. le notaire Marcel GUY, B.A., L.LL., directeur adjoint des études. — Loi d'impôt sur les successions.

M. le notaire Jacques LAGASSE, B.A., LL.B. — Code civil, art. 596 à 754.

Me Albert LEBLANC, B.A., L.LL., C.R. — Code civil, art. 754 à 831; enseignement pratique.

Me Charles LEBLANC, B.A., L.LL. — Lois de l'impôt sur le revenu.

M. le juge Joseph MARIER, B.A., L.LL., juge des Sessions de la Paix. — Procédure criminelle.

Hon. juge William MITCHELL, B.A., B.C.L., juge de la Cour Supérieure. — Loi des mines.

Me Jean-Louis PELOQUIN, B.A., L.LL., L.S.S. — Procédure civile.

Me Albert RIVARD, B.A., L.LL. — Code civil, art. 1257 à 1472.

Me Armand ROUSSEAU, C.R. — Procédure civile.

M. le Juge Jean-Charles SAMSON, B.A., L.LL. — Code civil, art. 115 à 352; Loi d'adoption; enseignement pratique.

M. le notaire Georges SYLVESTRE, B.A., LL.B., Docteur en droit honoris causa (Montréal). — Code civil, art. 831 à 982; procédure civile.

Me Evender VEILLEUX, B.A., L.LL., L.Ph., B.C.L. (Oxford), boursier Rhodes. — Droit international privé.

FACULTÉ DES SCIENCES

PERSONNEL DIRIGEANT

Doyen: Armand CREPEAU, B.A., B.Sc.A., I.P. (Laval).

Vice-doyen: Gaétan COTE, B.Sc.A., I.P. (Polytechnique), A.G.

Secrétaire et directeur des études: Jacques LEMIEUX, B.A., B.Sc.A., I.P.

Secrétaire-adjoint: Frère LEO, s.c., B.A., M.A., Ph.D.

Conseillers :

Frère ARMAND, s.c., B.A., L.Péd., B.Sc.

Léopold FAVREAU, B.Sc., M.Sc.

Marc GAUTHIER, B.Sc.A., I.P.

Abbé Paul GILMORE, B.A., B.Sc., M.Sc.

Marcel LAFRENIERE, B.Sc.A., I.P.

Frère LEO, s.c., B.A., M.A., Ph.D.

Michel NORMANDIN, B.Sc.A., I.P.

Abbé Gilles VERONNEAU, B.A., L.Sc.Nat.

L'ENSEIGNEMENT

La Faculté des Sciences offre pour l'année 1957-58 :

un cours universitaire, section sciences et génie,

la 1ère, la 2e, la 3e et la 4e année de génie,

la 1ère, la 2e, la 3e et la 4e année de sciences mathématiques, physiques, chimiques et biologiques.

Le cours universitaire donne à l'élève une formation générale qui lui permet d'entrer au cours de génie ou de sciences.

Le cours de génie (5 ans) conduit au diplôme d'Ingénieur et de Bachelier ès Sciences Appliquées.

Le cours de sciences (4 ans) (3 ans pour les B.A.) conduit au diplôme de Bachelier ès Sciences, B.Sc., avec spécialisation en: biologie, chimie, mathématiques, physique. Le cours de première année de sciences est commun à tous les étudiants. Dès la deuxième année, l'étudiant peut opter pour la biologie ou le cours de mathématiques-physique-chimie.

La deuxième année du cours de sciences, B. Sc. II, option Biologie, prépare également les étudiants à certaines études professionnelles. Ainsi, les bacheliers ès arts qui, sur recommandation de la Faculté de Médecine de l'Université de Montréal, ont été inscrits à ce cours de biologie — qu'on nomme également P.C.B., — en ont suivi le programme et en ont subi avec succès les examens, sont admis en 1ère année de cette même Faculté de Médecine. Après entente avec les autorités compétentes, les mêmes avantages seront fournis aux candidats à la Chirurgie dentaire ou à l'Optométrie.

CONDITIONS D'ADMISSION A LA FACULTE DES SCIENCES

Pour être admis au Cours universitaire

Etre porteur du diplôme de la 12ième année secondaire scientifique ou de l'équivalent,

ou bien avoir terminé avec succès la troisième année du cours technique,

ou bien avoir terminé la rhétorique (dans ce cas, le candidat doit subir l'examen de 12me du Département de l'Instruction publique, en mathématiques et en sciences).

Pour être admis en Première Année de Génie

Etre porteur d'un diplôme de bachelier ès arts de l'Université de Montréal, de l'Université Laval ou de l'Université de Sherbrooke,

ou bien être gradué d'un cours secondaire moderne,

ou bien être porteur d'un certificat du cours universitaire,

ou bien être porteur d'un diplôme de quatrième année du cours technique,

ou bien justifier d'une formation générale suffisante pour suivre avec avantage le cours d'ingénieur.

Pour être admis en Première Année de Sciences: B.Sc.I

Etre porteur d'un diplôme de 12ième année secondaire scientifique (spéciale) ou de l'équivalent;

ou d'un certificat du cours universitaire, section sciences ou de l'équivalent. Le candidat devra, au gré de la direction des études, compléter certaines matières;

ou bien justifier d'une formation générale suffisante pour suivre avec avantage le cours du baccalauréat ès sciences (B.Sc.).

Pour être admis en Deuxième Année de Sciences: B.Sc.II

Etre porteur d'un baccalauréat ès arts ou d'un diplôme d'enseignement secondaire moderne ou de l'équivalent.

Tenir compte du fait que ceux qui se destinent à la médecine ou à certaines autres professions doivent nécessairement avoir un B.A.

PROFESSEURS ET CHARGES DE COURS 1957-1958

Faculté des Sciences

R. F. ARMAND, s.c., B.A., L.Péd., B.Sc., (Montréal) — Physique.

R. F. ARSENE, s.c., B.A. — Algèbre, géométrie analytique.

BAZINET, Jacques, B.A., B.Sc., M.Sc. — Mathématiques.

BELLEAU, Jean, B.Sc.A., Ing.P., M.Sc. — Thermo-dynamique.

CAREZ, Robert. — Préparateur en physique.

CHAMPAGNE, Jean-Paul, B.Sc.A., I.P. — Electrotechnique.

COMTOIS, Pierre, B.S., B.S.A., M.S.C., C.A. — Comptabilité.

COTE, Gaétan, B.Sc.A., I.P., A.G. — Arpentage.

COULOMBE, Jean-Jacques, B.Sc. (chimie). — Chimie.

R. F. DAVID, s.c., B.A., L.Péd. — Géométrie, anglais, algèbre.

DUBE, Jacques, Dipl. technique. — Automobile.

FAVREAU, Léopold, B.Sc., M.Sc. (chimie). — Chimie.

GAUTHIER, Marc, B.Sc.A., I.P. — Mécanique, machines, géométrie analytique.

R. F. GILBERT, s.c., B.A., L. ès Sc. — Chimie.

GRONDIN, Marcel, B.Sc.A., I.P. — Arpentage.

GUILBERT, Roger, Dipl. technique. — Electricité.

R. F. HUGUES, s.c. — Comptabilité.

JACQUES, Georges, B.A., dipl. Ecole du meuble. — Géométrie descriptive.

R. F. JEAN-LIGUORI, B.A., B.Péd. — Chimie.

R. F. JEAN-LUC, s.c. — Bibliothécaire.

JONCAS, Gilles, B.Sc.A., I.P. (mines). — Géologie, minéralogie.

LAFRENIERE, Marcel, B.Sc.A., I.P. — Résistance des matériaux.

LAJEUNESSE, Jean-Marie, Dipl. technique. — Mécanique.

R. F. LAURENTIUS, s.c. — Préparateur au laboratoire.

LECLAIR, Roméo, Dipl. technique. — Menuiserie.

LEMIEUX, Jacques, B.A., B.Sc.A., I.P. — Mécanique.

LESSARD, Claude, Dipl. technique. — Modelage.

R. F. LOUIS-VICTOR, s.c., B.A., M.A. (Ottawa), Ph. D. littérature (Ottawa). — Histoire de la littérature.

NORMANDIN, Michel, B.Sc.A., I.P. — Hydraulique.

OLIVIER, Dr Jacques, B.A., Docteur en médecine. — Parasitologie et génétique.

ROUSSEAU, Frémont, Dipl. technique. — Dessin industriel.

TEMES, Gabriel, M.Sc. (Physique), Ingénieur en électronique. — Physique.

TROTIER, Paul, Dipl. technique. — Dessin industriel.

TROTTIER, André, L.S.C., C.A. — Economie politique.

VACHON, abbé Lucien, B.A. — Religion.

VANASSE, Dr René, B.A., Docteur en médecine. — Cytologie, embryologie et histologie.

VERONNEAU, abbé Gilles, B.A., L.Sc.Naturelles. — Physiologie et travaux pratiques de dissection.

YARGEAU, Robert, A.G. — Géodésie, trigonométrie sphérique.

FACULTÉ DE COMMERCE

Conseil de la faculté

Doyen: Charles-Emile BELANGER, B.A., L.S.C., C.A.

Vice-doyen: Me Paul DESRUISSEAUX, C.R., B.L., avocat, études sciences financières Babson's Institute (Boston) et Harvard.

Secrétaire: Pierre BACHAND, B.A., L.S.C., C.A.

Directeur des études: Dr Rosario COUSINEAU, B.A., L.S.C., M.S. (Commerce) Columbia, Diplôme en sciences politiques (Paris), Certificat d'études internationales (Genève), Ph.D. (Sciences économiques, Ottawa).

But

Les cours de la faculté de commerce préparent à l'exercice de fonctions supérieures dans le commerce, l'industrie, la comptabilité, la finance et le fonctionnarisme.

Durée des études

Les cours sont répartis sur une période de trois années de trente semaines (Dans certains cas, il faut ajouter l'année de Pré-commerce. — Voir plus bas)

Grades conférés

La faculté de commerce décerne les grades de bachelier en commerce (B. Com.) et de maître en commerce (M. Com.)

Conditions d'admission

Sont admis en première année du cours de maîtrise en commerce:

a) les bacheliers ès arts;

b) les porteurs d'un diplôme d'études secondaires jugé équivalent au baccalauréat ès arts;

c) les étudiants qui ont réussi les examens de Pré-commerce;

d) les porteurs d'un certificat de l'année Pré-universitaire d'une autre faculté, après examen du dossier scolaire et à

condition de suivre certains cours additionnels prescrits.

Le conseil de la faculté de commerce pourra admettre en première année d'autres candidats dont la culture et la préparation seront jugées suffisantes.

Pré-commerce

La classe de Pré-commerce est ouverte aux candidats qui n'ont pu compléter le cycle régulier de l'enseignement classique. Elle a pour but de parfaire la formation générale de l'étudiant. Elle lui offre les compléments de culture nécessaires à une véritable formation professionnelle. Dans les cours, la place primordiale revient donc à la philosophie, à l'histoire et à la littérature. Une attention particulière est portée à la langue et à la littérature anglaises.

Conditions d'admission en Pré-commerce

Sont admis en Pré-commerce:

a) les diplômés de 12me année;

b) les diplômés du cours d'immatriculation seconde (Rhétorique);

c) les étudiants qui ont terminé la classe de Belles-Lettres du cours classique, s'ils sont fortement recommandés par le directeur des études de leur collège;

d) les diplômés d'autres institutions d'enseignement dont les études seront jugées suffisantes.

Le conseil de la faculté pourra, après examen, admettre en Pré-commerce d'autres candidats possédant une instruction de base jugée suffisante.

Programme :

Le programme comporte une première année d'initiation à l'économie, au droit et aux techniques courantes des affaires. En deuxième et troisième année, il se développe autour des deux matières fondamentales de tout enseignement commercial supérieur: l'économie et l'administration, et donne lieu :

1) comme matières obligatoires à des cours d'approfondissement;

a) de certains chapitres de l'économie ou de sciences connexes;

b) de matières correspondant aux principales fonctions de l'entreprise (production, finance, personnel, marketing, relations sociales);

2) à des options que les étudiants choisissent selon leur aptitudes, soit en vue de la pratique de l'une ou l'autre des professions commerciales (comptabilité, statistiques, actuariat, etc.), soit comme préparation par voie spécialisée aux fonctions de direction.

COURS DU SOIR

La faculté de commerce dispense deux catégories de cours du soir: un cours général de préparation aux affaires et un autre où l'étudiant peut se spécialiser soit en comptabilité, soit en pratique bancaire, soit en assurances, soit simplement dans la vente.

Conditions d'admission:

Diplôme de 12e année (générale, commerciale ou scientifique),

— ou l'équivalent (versification, immatriculation, etc.).

Les candidats qui ne détiennent aucun diplôme sont admis après examen.

Etudiants auditeurs:

Sont aussi admis des étudiants auditeurs qui se contentent de suivre les cours de leur choix pour se donner un supplément de culture, mais ne subissent pas d'examens et ne recherchent pas de diplôme.

Les étudiants auditeurs doivent posséder une formation suffisante pour suivre avec profit les cours qu'ils choisissent.

Diplôme:

Un diplôme est décerné à l'étudiant qui a suivi tous les cours et réussi les examens.

COURS SUR L'EMPLOI DU TEMPS ET DES MOUVEMENTS

Le Doyen de la Faculté de Commerce, M. Charles-Emile Bélanger, C.A., et le Secrétaire général de l'Université de Sherbrooke, Monseigneur Maurice O'Bready, avaient assisté en octobre 1955, à la Conférence sur l'emploi du temps et des mouvements (Time and Motion Study) tenue à l'Université de Miami. Ils avaient été impressionnés par le nombre de personnages d'importance envoyés de toutes les parties des Etats-Unis par l'Industrie pour assister à la Conférence.

Ces études ont pour but de rendre service aux spécialistes, hommes et femmes, déjà engagés dans ce domaine, de même qu'aux jeunes gens et jeunes filles qui se proposent d'y entrer. Les chefs d'entreprise, les contremaîtres, les chefs de services et toute autre personne intéressée à se servir de l'étude de l'emploi du temps et des mouvements comme moyen de perfection ploi du temps et des mouvements comme moyen de perfection-profit à une telle Conférence.

Sous l'habile direction de M. C.-E. Bélanger et du Dr Rosario Cousineau, directeur de la Faculté de Commerce, des pourparlers s'engagèrent avec l'Université de Miami, avec ce résultat que l'on obtint, à titre gracieux, pour septembre 1956, les services du Dr J. P. Lespérance, ph.d., professeur d'administration et directeur du laboratoire de recherches sur le temps et le mouvement à l'Ecole de gestion commerciale de l'Université de Miami.

Les cours furent organisés de façon à revoir les principes fondamentaux du génie industriel et à présenter des études concrètes de problèmes courants dans ce domaine. Les cours, de deux heures chacun, se sont poursuivis du 4 au 11 septembre. Le programme divisait la matière en dix chapitres, selon le plan suivi par le Dr Lespérance lui-même dans son livre bien connu sur les Aspects économiques et techniques de l'étude de l'emploi du temps et des mouvements.

Une nomenclature des leçons fera mieux saisir le terrain ainsi couvert, et le caractère pratique de la matière:

1 — Introduction à l'étude de l'ouvrage: Etude des mouvements, étude de l'emploi du temps, appréciation de la tâche, ainsi que l'importance de ces études dans la gestion des affaires.

2 — L'objet et la signification du tableau de séquence des opérations et du schéma ou diagramme de la tâche dans l'étude des mouvements. Des cas concrets furent donnés au cours de la discussion.

3 — Tableau d'activités multiples. Tableaux pour la main droite et pour la main gauche. Analyse à l'aide de pellicules cinématographiques.

4 — Les lois de l'économie de mouvements.

5 — Comment faire apprécier et accepter l'étude des mouvements par les administrateurs supérieurs, les chefs de service et les employés.

6 — L'aspect éronomique de l'étude des mouvements.

7 — Discussion de problèmes concrets d'étude des mouvements. Films.

8 — L'étude de l'emploi du temps et ses rapports avec l'étude des mouvements.

9 — Cas concrets d'étude de l'emploi du temps:

a) lectures du chronomètre;

b) classification du rendement de l'employé.

10 — Pourquoi l'étude de l'emploi du temps et des mouvements est essentielle aujourd'hui dans la gestion des entreprises.

90 élèves, un peu plus que le maximum possible, ont suivi les cours. Tous se sont déclarés enchantés. Les leçons n'étaient pas techniques au point de n'intéresser que des spécialistes, mais conçues de façon à rendre service aux administrateurs comme à leurs employés ainsi qu'aux nombreuses personnes dont l'industrie ou le commerce commencent à souffrir d'une crise de croissance. Les élèves sont venus de tous les centres de la région.

PROFESSEURS ET CHARGES DE COURS — 1956-1957

AVALLONE, R. P. Paul, S.D.B., B.A., L.Th. (Rome). — Anglais.

BARNARD, Me Edmund, B.A., L. ès L., avocat. — Droit civil.

BOUCHER, Claude, B.A., M.A. (Math.). — Mathématiques, physique.

CIAMPI, R. P. Theodore, S.D.B. — Anglais commercial.

CODERE, Roland, B.A., L.S.C. — Opérations commerciales I.

COMTOIS, Pierre, B.A., B.S.A., M.S.C., C.A. — Biologie animale, biologie végétale.

COUSINEAU, Rosario, B.A., L. Sc. C., M. Sc. (Commerce, Columbia), diplôme en sciences politiques (Paris), certificat d'études internationales (Genève), Ph.D. (Sciences économiques, Ottawa). — Géographie générale, français commercial.

DAMPHOUSSE, Dionis, B.S.A. — Chimie.

DICK, George M., P.E. — Histoire des sciences.

DIONNE, Jean-Louis, B.A., B.S.A., Ph.D. — Géologie, cosmographie.

JUTRAS, Jean. — Opérations commerciales II.

LANCTOT, Jean, L.S.C., C.A. — Comptabilité.

LEROUX, Armand, B.A., B.Sc.App., M.A. (Sc. écon. - Columbia). — Economique.

MARQUIS, abbé Roger, B.A. — Philosophie.

PATENAUDE, abbé Gérard, B.A., M.A. (anglais). — Littérature anglaise.

ROY, Valérien, B.A., L. ès L. — Histoire du Canada.

VACHON, abbé Henri-Paul, B.A. — Religion, français.

GRADES CONFERES PAR L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE

d'avril 1956 à mars 1957

12 juin 1956: Doctorat ès lettres honoris causa — M. le curé Adrien Verrette.

12 juin 1956: Doctorat en droit honoris causa — L'honorable Monsieur Jacob Nicol, conseiller législatif et sénateur.

7 octobre 1956: Doctorat en droit honoris causa — Le très honorable Louis Saint-Laurent, premier ministre du Canada.

BACCALAUREAT ES ARTS (section A)

juin - juillet 1956

Séminaire Saint-Charles-Borromée (Sherbrooke)

ALLARD, Gaétan, a.d.
AREL, Clément
BEAUDOIN, Fernand
BELANGER, Gérald, a.d.
BELOIN, Normand
BERGERON, Julien
BINETTE, Serge
BOILY, Jean
CARDIN, Pierre
CARIGNAN, Gaétan
CHAPDELAINE, Gérard
COTE, Robert
DANDENAULT, Richard
DESJARDINS, Robert
DESRUISSEAUX, Bernard
DION, Richard
DROUIN, Carol
FORTIER, Jean-Louis, a.d.
GAGNON, Miguel
GAMACHE, Gilbert
GARANT, Jean-Paul
GIARD, Jacques
HOUDE, Bernard, a.d.
LABRECQUE, Richard
LALIBERTE, Denis
LAPOINTE, Gérald, a.d.
LEMIEUX, Jean-Paul
OUELLETTE, Yves
PHILIPPON, Fernand
PICHETTE, Claude
PINARD, Gilles
POIRE, Gaston
POULIN, Gérard
ROBERT, Bernard
TANGUAY, Yves
THIBAULT, Alfred
TOUSIGNANT, Gilles
TURCOTTE, Denis
VEILLEUX, Richard

Collège du Sacré-Coeur (Sherbrooke)

Soeur SAINT-GABRIEL-DE-L'ADOLORATA, f.c.s.c.j.
Soeur SAINTE-MARGUERITE-MARIE, f.c.a.s.c.j. - a.g.d.
Soeur SAINT-RENE-GOUPIL, Notre-Dames-des-Anges, a.g.d.
Soeur SAINT-JEAN-DE-MATHA, f.c.s.c.j. - a.d.
CLOUTIER, Louise
DUBOIS, Thérèse, a.d.
LEBLANC, Jocelyn

BACCALAUREAT ES ARTS (section D)

BERNIER, Irénée
DIEL, Anton-Johannes
DOUCET, Paul-Emile
GAGNON, abbé Gérard
SSEBAYIGGA, abbé Joseph

BACCALAUREAT EN PEDAGOGIE

Ecole normale de l'Université de Sherbrooke

CORRIVEAU, Irénée
DUBOIS, Claude
MARTEL, J.-Claude
ROUSSEAU, Normand
ROY, Raymond

Institut de pédagogie

LAPOINTE, Lambert (Fr. Jean-Liguori, s.c.)
LEBLOND, Maurice (Fr. Louis-Germain, s.c.)
MARTEL, Onil (Fr. Léo, s.c.)
PICARD, Laurian (Fr. Louis-Charles, s.c.)
RICHARD, Bruno (Fr. Louis-Maurice, s.c.)
ROBERGE, Albert

Ph. D. (économie sociale)

Soeur MARIE-THERESE-DE-JESUS, p.m. (Kathleen Saint-Laurent)

CERTIFICAT D'ETUDES LITTERAIRES

LABERGE, Hélène
Soeur SAINTE-LOUISE, f.c.s.c.j.

LE PRIX RACINE

En juillet 1955, par l'intermédiaire de S. E. Mgr le Chancelier, l'Ordre des Chevaliers de Colomb a doté l'Université de Sherbrooke d'une fondation dont le rapport servira à récompenser les élèves de la faculté des arts qui se classeront premiers aux examens du baccalauréat. La convention précise que le prix sera divisé entre le vainqueur de la classe de Rhétorique et celui de la classe de Philosophie. Ce prix, deux fois $40, a été attribué en 1956, à

En Philosophie: Gaston Poiré, B.A.,
du séminaire Saint-Charles-Borromée de Sherbrooke.

En Rhétorique: Carmen Riendeau,
du Collège du Sacré-Coeur de Sherbrooke.

PRIX DE L'ENGINEERING INSTITUTE OF CANADA (section des Cantons de l'Est)

Ce prix est décerné chaque année à l'étudiant en Génie qui a obtenu le plus de succès. En 1955-1956, ce prix est allé à

Gilles Héneault, étudiant de 2me année

PRIX DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

La Chambre des Notaires de la Province de Québec accorde chaque année une somme de $50 en prix à la faculté de droit. Ce prix va aux deux étudiants qui se sont classés premier et deuxième à l'examen de fin d'année en Procédure notariale.

Pour l'année 1955-1956, ces prix ont été décernés à
Jean-Guy FRECHETTE, premier ($30)
René LAGASSE et Jacques PAGE, deuxièmes ex aequo. ($10. chacun)

MEDAILLE DU GOUVERNEUR GENERAL DU CANADA

Son Excellence le Gouverneur général du Canada, M. Vincent Massey, accorde une médaille d'argent à un étudiant de l'Université de Sherbrooke désigné par les autorités de l'Université. En juin 1957, cette médaille sera attribuée à un étudiant de la faculté de droit.

MEDAILLES DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, M. Gaspard Fauteux, accorde une médaille d'or et une médaille d'argent aux deux étudiants de la faculté de droit qui se seront le plus distingués aux examens de la licence.

PRIX CHENIER-PICARD

M. le notaire Chénier PICARD, membre du conseil de la faculté de droit, offre un prix de $50 attribuable aux étudiants de la faculté de droit qui participent à des travaux en séminaires.

LA COOPERATION DANS UNE OEUVRE VITALE

On ne peut pas sous-estimer l'influence d'une université. A s'en tenir au simple aspect intellectuel, on doit bien admettre que l'enseignement supérieur, c'est-à-dire universitaire, multiplie dans une région, une province, un pays, les lettrés, les experts, les professionnels. La société se décapiterait de son élite pensante, si jamais elle abolissait ses écoles de haut savoir. Tout le monde admet ou du moins soupçonne cette vérité.

Ce qui nous paraît nouveau, c'est que l'on commence à se rendre mieux compte des répercussions de l'enseignement universitaire dans l'économique. Aux Etats-Unis, l'opinion s'est déjà généralisée que les firmes subissent plus ou moins directement les fluctuations de la situation universitaire. Et ne serait-ce que pour améliorer la qualité des relations commerciales ou de la production usinière, sans égard à la montée de l'intel-

lectualité même, des particuliers ou des sociétés trouvent avantage à fournir des subsides aux universités de leur choix. On convient qu'à brève échéance, soit par l'engagement de diplômés plus cultivés, soit même par la bonne publicité qu'elle crée par ses dons, une compagnie qui aide une université se prépare des regains de finance et de prospérité. Un exemple entre mille, celui de Henry Ford, qui n'estime sûrement pas s'être appauvri en distribuant récemment des millions à un certain nombre de maisons d'éducation.

La même idée se fait jour au Canada, où jusqu'ici les entreprises ont cru pouvoir fonctionner en s'en remettant à la dextérité manuelle et à la mécanique des engrenages plutôt qu'à l'affinement de l'esprit humain. On découvre que le cerveau doit dominer dans l'administration, dans la technique, dans la production et dans le commerce. Une enquête récente révèle que les producteurs se sont mis à la recherche de gradués classiques et universitaires pour leur confier les postes clés de leurs gérances. Et le congrès qui, les 10-11-12 septembre dernier, réunissait à Saint-André du Nouveau-Brunswick des dizaines d'industriels, de financiers et de recteurs, après avoir voté un premier fonds de $100,000 pour la création et le maintien d'un comité chargé d'étudier l'aide à l'éducation supérieure, a émis le voeu que toutes les industries se donnent le mot pour favoriser l'avancement des universités. Ces hommes d'expérience jugent que l'économique se nuirait à elle-même en boudant plus longtemps le haut enseignement; ils regrettent que déjà le Canada, appelé à un développement inouï, soit en retard parmi les pays qui secondent le travail des éducateurs; ils prévoient que les hommes de science doivent tripler en nombre avant 1970; et ils confessent que pour former de tels spécialistes, les universités devront pouvoir compter sur l'apport des firmes ou compagnies.

M. D. W. Ambridge, président et gérant général de l'Abitibi Power and Paper Company Limited, n'a pas craint d'affirmer en cette occasion que "nos universités pourraient obtenir tout l'argent qu'elles peuvent adéquatement absorber si l'industrie pouvait comprendre leurs besoins urgents... Le seul en-

droit où obtenir de l'argent, continue-t-il, est là où il se trouve: dans ce pays, cela veut dire les autorités fiscales et l'industrie."

Nous ne connaissons pas la situation financière de chaque université canadienne en particulier; nous savons pourtant par la consultation de statistiques globales que pas une d'elles ne doit songer à équilibrer son budget par ses propres revenus, et encore moins projeter des améliorations dans son enseignement sans de larges contributions de l'extérieur. Le cas de notre université débutante suscite encore plus d'angoisses, parce qu'il lui faut tout organiser.

Devançant les conclusions des congressistes de Saint-André, quelques sociétés du pays versent déjà à nos institutions des sommes dont le chiffre témoigne d'une compréhension nette de tout le problème.

Il nous fait plaisir de publier que pour sa part, l'Université de Sherbrooke a reçu au mois d'août 1956, de l'International Nickel Company of Canada Limited, par l'entremise de son président Mr. H. Wingate, une offre de donation de $37,500, à être répartie en cinq paiements annuels. Le Séminaire Saint-Charles a été gratifié aussi, par la même prévenante compagnie d'un somme pour fins d'éducation.

Séminaire et Université, en acceptant l'offre généreuse, n'ont pas manqué de remercier vivement cette firme qui a de l'intelligence et du coeur. Si d'autres s'ingéniaient à l'imiter, les rêves que nous formons pour préparer à notre région et au Canada plus d'hommes de valeur se réaliseraient beaucoup plus rapidement.

Moins immédiatement profitables pour nos institutions, mais extrêmement stimulantes pour les étudiants eux-mêmes, les bourses aussi prennent plus de vogue. On ne sait peut-être pas qu'environ 450 maisons offrent aux élèves du stage universitaire des bourses fort intéressantes: on peut s'en procurer la liste, avec les conditions requises de chaque candidat, en demandant au Bureau fédéral de la statistique, Division de l'Education, Ottawa, la publication intitulée "Bourses d'Etudes pour

sous-gradués accessibles aux étudiants qui s'inscrivent dans les universités canadiennes" (Document de référence No 55; prix 60 cents).

Le ministère du Bien-Etre, à Québec, accorde aussi de l'aide aux étudiants privés du moyen de s'instruire. Et le Département de l'Instruction publique, de son côté, se montre munificient pour les candidats qui relèvent de son domaine.

LA CORPORATION DES INGENIEURS PROFESSIONNELS DE QUEBEC octroie à un étudiant méritant de l'Ecole de génie une bourse de $200. Les demandes se font à l'Ecole de génie même.

L'ORDRE IMPERIAL DES FILLES DE L'EMPIRE (I. O. D. E.) offre deux genres de bourses: d'abord, pour chaque province du Canada, une bourse de $1400 destinée à des étudiants diplômés qui veulent poursuivre des études post-universitaires en Histoire, en Philosophie ou en Littérature (française ou anglaise) dans une université de l'Empire britannique; puis des bourses de $1600 destinées aux étudiants du cours classique qui ont terminé leur versification, pour leur permettre de compléter les quatre années d'études qui les mèneront au premier diplôme universitaire. Les demandes se font avant le 1er octobre, pour les diplômés, et avant le 1er mai, pour les élèves de versification, en s'adressant à Mrs. Milton Eaton, Secrétaire de l'éducation pour l'I.O.D.E. dans la province de Québec, 363, 9me Rue, Shawinigan Falls, Qué.

En dehors de ces services publics, il arrive que des compagnies présentent d'elles-mêmes aux universités des fonds dont une partie doit être utilisée en bourses. En faisant son don au Séminaire Saint-Charles, l'International Nickel Company of Canada a ajouté une somme de $1100, dont environ la moitié à convertir en bourses d'études.

Une autre compagnie, en juin dernier, a remis à l'Université de Sherbrooke un montant de $1,500 qui doit être totalement converti en bourses.

Dans l'un et l'autre cas, la désignation des bénéficiaires est laissée à la discrétion des autorités de l'institution.

Tout reconnaissant à ces deux compagnies, desquelles notre institution a attiré l'attention et les bienfaits, notre conseil d'administration a choisi les sujets qui, cette année, profiteront d'un secours aussi urgent qu'inespéré.

M. Richard Labrecque, étudiant en génie minier, recevra la bourse de l'International Nickel Company.

Les bourses offertes par l'autre donatrice iront aux candidats dont les noms suivent: M. Guy Fréchette, étudiant en droit, M. Marc Nadeau, étudiant en commerce.

Puissent de nombreuses compagnies suivre l'exemple de l'International Nickel et de son émule: le geste de ces dernières est louable, il grandit leur nom, et il contribue à une cause éminemment utile.

M. O'B.

LA BIBLIOTHÈQUE

Généralités

La bibliothèque de l'Université de Sherbrooke comprendra une bibliothèque centrale, où l'on inscrira les volumes de toutes les facultés afin d'éviter les doublements inutiles, et une bibliothèque particulière à chaque faculté, où l'on ne trouvera que des volumes intéressant cette faculté.

La bibliothèque centrale aura son bibliothécaire attitré, nommé par la direction de l'université; chaque conseil de faculté se nommera aussi un bibliothécaire particulier, qui devra consulter le bibliothécaire général en tout ce qui a trait aux achats, ventes, inscriptions, prêts, échanges ou transactions de volumes ou de revues.

Il y aura toujours un prêtre ,désigné par la direction de l'université, pour voir à l'observance des lois de l'Index, de la morale chrétienne et du droit canonique en matière de lecture. Ce peut être le même pour les différentes bibliothèques.

Chaque bibliothécaire fixe lui-même son budget annuel, qu'il soumet soit au conseil de sa faculté, soit au conseil d'administration.

Au besoin, les mêmes autorités adjoindront des suppléants, aides ou commis au préposé de l'une ou l'autre des bibliothèques.

La centrale. Heures d'accès.

La bibliothèque centrale de l'Université de Sherbrooke est au Séminaire Saint-Charles.

Au cours de l'année académique, les professeurs et les étudiants y ont accès tous les jours, sauf le dimanche et les jours de fêtes religieuses ou civiles. Pendant les vacances, les portes ouvrent en moyenne quatre jours par semaine, au choix du bibliothécaire ou de son suppléant.

Pour les étudiants, la bibliothèque est ouverte de 10 h.

a.m. à midi; de 1 h. à 5 h. p.m.; de 7 h. à 9 h. p.m. Le samedi toutefois, elle reste ouverte de 10 h. a.m. à 4 h. p.m.

Les professeurs peuvent accéder à la bibliothèque en dehors de ces heures réglementaires, et jusqu'aux rayons des livres, à condition de s'entendre avec le bibliothécaire général et de tenir les portes fermées; en ce cas, ils prennent la responsabilité du lieu et de la propriété, et c'est à eux qu'il incombe de prévenir les intrusions, infractions ou vols.

Salle de lecture

Les lecteurs ont à leur disposition une salle attenante à la bibliothèque. Le silence y est de rigueur en tout temps. Il est interdit d'y fumer, comme d'ailleurs dans la bibliothèque même.

Les étudiants ne sont admis que dans la salle de lecture, et ils ne peuvent y séjourner que s'il s'y trouve un surveillant attitré.

Consultation des ouvrages

Des fichiers contiennent les titres et cotes de tous les livres. Pour obtenir un volume, l'étudiant doit en inscrire la cote complète sur une carte qu'il signe, et qu'il remet au bibliothécaire (ou au commis) de la bibliothèque. Le livre une fois obtenu et consulté, l'étudiant remet lui-même, et non par l'intermédiaire d'un autre, le volume ainsi que la carte qui permet d'en contrôler le retour.

Les quinze dernières minutes avant la fermeture sont consacrées à la remise et au contrôle des retours: on ne passe plus de volumes durant ce temps.

Soin des livres

On doit prendre un soin méticuleux de tous les livres dont on se sert: on n'y écrit rien, on n'en corne pas les feuilles, on n'en calque ni déchire aucune page. Celui qui endommage ou perd un livre doit payer tous les frais de réparation ou de remplacement.

Prêt des livres

Les étudiants consultent sur place, dans la salle de lecture, les volumes, collections ou périodiques: il ne leur est pas permis de les emprunter pour les apporter à l'extérieur.

Le bibliothécaire consentira à prêter aux professeurs, pour qu'ils s'en servent à l'extérieur, tout livre dont la cote ne renferme pas la lettre "R". Jamais un livre ainsi prêté ne devra sortir sans que l'emprunteur laisse au bibliothécaire ou à son commis, une carte portant son nom, le numéro d'accession et la cote complète du volume.

Tous les livres doivent rentrer à la bibliothèque pour l'inventaire de la fin de l'année académique.

Refus de livres

Les préposés au service de la bibliothèque refuseront aux étudiants certains livres qui ne leur conviendraient pas. Les ouvrages à l'Index ne seront passés qu'aux détenteurs d'une permission spéciale de l'autorité ecclésiastique.

Sanctions

Quiconque violera l'un de ces règlements sera privé des services de la bibliothèque, et dans certains cas spéciaux, la direction de l'université se réserve de le poursuivre en justice.

PERSONNEL UNIVERSITAIRE

ALEXANDER, abbé Walter, Université, 195 Marquette	LO 9-3792
ALLARD, Me Maurice, bureau: 138, Wellington Nord	LO 2-1292
dom.: 481, Ontario	LO 7-7057
ARCOUETTE, Notaire Georges, Bromptonville	LO 2-5949
AVALLONE, Father Paul, S.D.B., St. Patrick's School, 165, Belvédère Nord	LO 2-4420
ANDEREGGEN, R. P. Emile, c.m.m., Mont Sainte-Anne, Sherbrooke	LO 2-4676
BACHAND, Pierre, Hôtel-de-Ville	LO 2-3811
1771, White	LO 7-4989
BARNARD, Me Edmund, bureau: 56, Wellington Nord	LO 7-5226
dom.: 1299, Prospect	LO 7-5773
BEAUREGARD, Fernand, 21 Hubbard	LO 9-1803
BELANGER, Charles-Emile, Bur.: 85, Wellington Nord	LO 2-2691
dom.: 505, Ontario	LO 2-2115
BERGERON, abbé André, Université, 195, Marquette, C. P. 790	LO 2-2126
BERNARD, Clément, C. P. 996, Sherbrooke	LO 2-1704
BOUCHER, Claude, Faculté de commerce	LO 2-0284
dom.: 1344, Bradley	LO 2-0121
BOULE, abbé Lucien, Université, 195 Marquette	LO 2-8615
BOULET, abbé Roland, Ecole Noé-Ponton Chemin Sainte-Catherine	LO 2-9711
CAREZ, Robert, 274, Dufferin, appt 6	
CHABOT, Juge Victor, Saint-Hyacinthe.	
CHAMPAGNE, Jean-Paul, 762, Argyle	LO 9-1275
CHAPDELAINE, Commandeur Renaud, Nicolet.	
CHARTIER, Mgr Emile, 27, Gordon	LO 2-2266
CIAMPI, Father Theodore, S.D.B., St. Patrick's School 165, Belvédère Nord,	LO [illegible]-44 0
CLICHE, Juge Louis-Philippe, bur.: Palais de Justice	LO 9-3114
dom: 525, Québec	LO 2-9223
CODERE, Mme Louis-F., 980, Girard	LO 2-8393
CODERE, Roland, bureau: 30, Wellington Nord	LO 9-2501
dom.: 535, Bouchette	LO 2-4624
COMTOIS, Pierre, bureau: 85, Wellington Nord	LO 2-2691
dom.: 1400, Ontario	LO 9-4316

COTE, Gaétan, bur.: 144, Vimy Nord	LO 2-3876
dom.: 1301, Russell	LO 2-8598
COTE, Me Léonce, bureau: édifice Continental	LO 2-1323
dom.: 1363, Amherst	LO 2-2135
été: Deauville	LO 2-6305
COULOMBE, Jean-Jacques, 745, Ontario, App. 3	LO 9-3335
COUSINEAU, Rosario, bureau: Université, ch. 414	LO 2-0284
dom.: 273, Howard	LO 9-1688
COUTURE, chanoine Michel, Université, 195, Marquette. C. P. 790	LO 2-2126
CREPEAU, Armand, bur.: 111, King Ouest	LO 9-1630
dom.: 389, Ontario	LO 2-2909
CREPEAU, Me Richard, bureau: édifice Continental	LO 9-1630
dom.: 1329, Russell	LO 2-2904
DAMPHOUSSE, Dionis, bureau: Ecole Noé-Ponton	LO 2-8886
dom.: Ch. Ste-Catherine	LO 2-9970
DANDENAULT, abbé Germain, Université, 195, Marquette. C. P. 790	LO 2-2126
DELORME, Me Maurice, bur.: 56, Wellington Nord	LO 7-5226
dom.: 900, Bowen Sud	LO 2-5207
DESJARDINS, R. P. Anselme, o.s.m., Collège Notre-Dame-des-Servites, R. R. No 3, Ayer's Cliff	51 s 2
DESMARAIS, Juge Gaston, bur.: Palais de Justice	LO 2-2166
dom.: 681, rue Prospect	LO 2-7867
DESORCY, abbé Aimé, 611, Queen Nord	LO 2-2356
DESRUISSEAUX, Me Paul, bur.: 221 Dufferin	LO 9-2525
dom.: 405, Victoria	LO 2-8625
DICK, George--M., bur.: 375, Courcelette	LO 2-2611
dom.: 990 Walton	LO 9-1647
DIONNE, Jean-Louis, bureau:	LO 7-4228
dom.: 1972, Galt Ouest	LO 2-2200
DRAPEAU, abbé Léon, couvent des SS. Miss. N.-D.-des-Anges, Lennoxville	LO 2-8444
DUBE, Jacques, 84 Gordon	
ELIE, abbé Charles, Séminaire, Nicolet.	
FAVREAU, Léopold, 631, Vimy Nord	LO 7-5521
FORTIN, Me Carrier, bur.: 67, King Ouest	LO 2-3313
dom.: 1460, Leclerc	LO 2-7491
FRECHETTE, Paul-de-V., 156 Morris	LO 7-5758
Frère ARMAND, 135, King Ouest	LO 7-4068

Frère ARSENE, 135, King Ouest	LO 7-4068
Frère DAVID, 135, King Ouest	LO 7-4068
Frère GAETAN, Mont-Sacré-Coeur, Granby.	
Frère GILBERT, 135, King Ouest	LO 7-4068
Frère GREGOIRE, 135, King Ouest	LO 2-9715
Frère HUGUES, 135, King Ouest	LO 7-4068
Frère JEAN-LIGUORI, 135, King Ouest	LO 7-4068
Frère JEAN-LUC, 135, King Ouest	LO 7-4068
Frère LAURENTIUS, 135, King Ouest	LO 7-4068
Frère LEO, 135, King Ouest	LO 7-4068
Frère LOUIS-VICTOR, Scolasticat des FF. du Sacré-Coeur, Arthabaska.	
Frère THEODE, 135, King Ouest	LO 7-4068
GADBOIS, abbé Georges-A., 740, Girouard, Saint-Hyacinthe.	
GAGNON, abbé Paul, Université, 195, Marquette, C. P. 790	LO 9-2605
GARNEAU, Laurent, 1283, McManamy	LO 9-1432
GAUTHIER, Marc, 57, Metcalfe, appt 1	LO 9-1024
GERIN, Me Antoine, bureau: 93, Child, Coaticook	VI 9-2797
dom.: 121, Baldwin, Coaticook	VI 9-2685
GILMORE, abbé Paul, Université, 195, Marquette, C. P. 790	LO 9-1043
GOULET, Charles, 64, 13e Avenue Sud	LO 2-2163
GROLEAU, abbé Conrad, Université, 195, Marquette	LO 7-6289
GRONDIN, Marcel, bureau: 1075, Newington	LO 9-2706
dom.: 2406, Bachand	LO 2-1371
GUILBERT, Roger, 1167, Chalifoux	LO 2-9072
GUY, Me Marcel, bureau: 67, King Ouest	LO 7-5228
dom.: 66, Heneker	LO 7-5194
HAYES, Juge Redmond, bur.: Palais de Justice	LO 2-1222
JACQUES, Georges, 85, Argyle	LO 2-0018
JONCAS, Gilles, 48, Metcalfe	LO 2-9938
JUTRAS, Jean, bureau: 89, King Ouest	LO 7-5259
dom.: 54, King Est	
LABRECQUE, Joseph, 1037, Belvédère Sud	LO 2-1348
LABRECQUE, abbé Alphonse, Cookshire	91
LACHARITE, Sylvio, 266, Gillespie	LO 2-4942
LAFRENIERE, Marcel, bureau, 144, Vimy Nord	LO 2-3876
dom.: 723, King George, app. 3	LO 7-4131
LAGASSE, Me Jacques, bur.: 86, Wellington Nord	LO 2-3223
dom.: 190, Queen Nord	LO 2-8658

LAJEUNESSE, Jean-Marie, 672, 1ère Avenue Nord LO 9-1284

LANGEVIN, abbé Gérard, Université, 195, Marquette LO 7-4086

LALIBERTE, Jean-Bernard, 374, Newton LO 9-2642

LANCTOT, Jean, Faculté de commerce LO 2-0284
dom.: 1451, Balmoral LO 7-7895

LAREAU, abbé Réal, Ecole Noé-Ponton LO 2-8886

LAROCHELLE, Gérard, bur.: 89, King Ouest LO 2-2290
dom.: 165, Bryant LO 2-1256

LAVALLEE, abbé Germain, Université LO 2-2126

LEBLANC, Me Albert, bur.: 56, Wellington Nord LO 7-5226
dom.: 925, Prospect LO 2-9961

LEBLANC, Me Charles, bureau: 56, Wellington Nord LO 7-5226
dom.: 659, London LO 7-5851

LECLAIR, Roméo, 697, 1ère Avenue Nord LO 9-2455

LEMIEUX, Jacques, bur.: 144, Vimy Nord LO 2-3876
dom.: 1437, Dominion LO 2-1140

LEROUX, Armand, Faculté de commerce LO 2-0284
dom.: 175, Marquette LO 2-4455

LEROUX, abbé Roméo, Université, 195, Marquette, C.P. 790 LO 2-2919

LESSARD, Claude, 365, Marquette.

LESSARD, chanoine Damien, Université, 195, Marquette, C. P. 790 LO 2-2544

LESSARD, Jean-Charles, bur.: 594, Queen Nord LO 2-1554
dom.: 523, Ontario, App. 3.

MALTAIS, abbé Roger, Université, 195, Marquette LO 2-8225
Secrétariat LO 7-4086
C. P. 790

MARCHAND, abbé, Gérard, Université, 195, Marquette LO 9-2120
C. P. 790

MARIER, Juge Joseph, bur.: Palais de Justice LO 2-2101

MARQUIS, abbé Roger, Université LO 2-2126

MARTEL, abbé Roch, Université, 195, Marquette, C. P. 790 LO 2-2126

MERCIER, Ernest, Lennoxville, dom.: LO 2-6819
bur.: LO 7-4270

MITCHELL, Juge William, bur.: Palais de Justice LO 2-0929

NORMANDIN, Michel, 38, Wood LO 2-2241

O'BREADY, Mgr Maurice, C.S., Université, 195, Marquette LO 9-1816
Secrétariat LO 7-4086

OLIVIER, Dr Jacques, bur.: Hôpital St-Vincent-de-Paul LO 2-3881
dom.: 245, Heneker LO 2-4834

PATENAUDE, abbé Gérard, Université, 195, Marquette
C. P. 790 LO 2-2126

PELOQUIN, Me Jean-Louis, Bureau: Edifice Continental LO 2-1549
Dom.: 601, Ontario LO 2-8213

PEPIN, Mgr Napoléon, P.D., Université, 195, Marquette
C. P. 790 LO 2-2126

PICARD, Me Chénier, bur.: 144, Wellington Nord LO 2-0033
dom.: 449, Victoria LO 9-2707

PILON, Claude, 1520, Cabana LO 9-2640

PINARD, Mgr Irénée, Université, 195 Marquette, C.P. 790 LO 2-3460

PLESZCZYNSKA, Mme Astorri, Lennoxville LO 2-9784

POULIN, Albert, bur.: 1115, Prospect LO 2-4620
dom.: 1376, Bradley LO 2-0745

POULIN, abbé Marc-André, Séminaire des SS.-Apôtres,
500, Murray LO 2-6027

PROULX, Joffre, Ch. Ste-Catherine LO 2-8773

RIVARD, Me Albert, bur.: Hôtel-de-ville LO 2-3811
dom.: 1059, Prospect LO 2-7505
dom. d'été: Deauville LO 2-6570

ROBERGE, Albert, 1299, Amherst LO 9-4761

ROBITAILLE, abbé Charles, Université, 195, Marquette.

ROUILLARD, Me Jean, bur.: 67, King Ouest LO 2-3313
dom.: 469, Vimy LO 7-6002

ROUSSEAU, Me Armand, bur.: 6, Wellington Sud LO 2-4735
dom.: 207, Chartier LO 9-3194

ROUSSEAU, Frémont, 611, Chalifoux LO 9-3557

ROY, Valérien, 379, Galt Ouest LO 2-5102

ROY, abbé Wilfrid, Université, 195, Marquette, C. P. 790 LO 2-2126

SAINT-MARTIN, abbé Louis-Philippe, Séminaire Saint-Hyacinthe.

SAMSON, Juge Jean-Charles,
bur.: Cour du Bien-être social LO 2-5108
dom.: 665, Prospect LO 2-8297

SAVARD, Marcel, bur.: 89, King Ouest LO 2-2290
dom.: 243, Murray LO 7-6715

Soeur M.-BERNADETTE-DE-JESUS, S.N.J.M., 55, Brooks LO 9-3820

Soeur MARIE-MANETTA, 540, Laurier LO 7-7015

Soeur M.-THERESE-DU-BON-PASTEUR, p.m.,
1021, Conseil LO 7-6522

Soeur ST-LOUIS, Monastère des Ursulines, Stanstead.

Soeur RENEE-DU-SAINT-SACREMENT, F.C.S.C.J., Collège du Sacré-Coeur, 375, rue du Parc LO 2-9017

Soeur STE-THERESE-DE-LA-CHARITE, c.n.d. Pensionnat Mont-Notre-Dame, rue de la Cathédrale LO 7-6688

Soeur STE-THERESE-DE-LA-FOI, Scoles des Sciences domestiques, Mont-Notre-Dame.

Soeur YVETTE-MARIE AUBE, Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Institut Familial et Social, 187, rue Laurier LO 7-7077

SYLVESTRE, Me Georges, bur.: 56, Wellington Nord LO 2-2033
dom.: 122, Murray LO 2-3974

TEMES, Gabriel, 993, Belvédère Sud LO 9-2297

THIBAULT, François, 215, Terrill LO 2-9157

THIBAULT, abbé Roger, Université, 195, Marquette LO 2-2126

TREMBLAY, Denis, bur.: 1100, Prospect LO 2-3242
dom.: 143, Ontario LO 2-8628

TROTTIER, André, bureau: 6, Wellington Sud LO 2-8951
dom.: 1490, Desjardins LO 2-0625

TROTIER, Paul, 847, Belvédère Sud.

VACHON, abbé Henri-Paul, Université, 195, Marquette, C. P. 790 LO 2-2126

VACHON, abbé Lucien, Université, 195, Marquette LO 2-0088

VANASSE, Dr. René, bur.: Hôtel-Dieu LO 9-2551
dom.: 35, 8ème Avenue Sud LO 2-3487

VEILLEUX, Me Evender, bur.: 111, King Ouest, C. P. 294 LO 2-7330

VERONNEAU, abbé Gilles, Université, 195, Marquette, C. P. 790 LO 2-7073

VINCENT, Mgr Maurice, P.D., Université, 195, Marquette, C. P. 790 LO 2-3003

WATSON, Donald, bur.: 297, Dufferin LO 9-1666
dom.: 1340, Dominion LO 2-0941

WEANER, Léopold, 1390, Saint-Esprit LO 2-5322

YARGEAU, Robert, 190, 8e Avenue, Lachine.

LA SOCIETE DES FIDUCIAIRES DE L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE QUEBEC
BILL No 127

Loi constituant en corporation La Société des Fiduciaires de l'Université de Sherbrooke

TEL QU'ADOPTE PAR L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE LE 28 NOVEMBRE 1956

ATTENDU que Son Excellenre Mgr Georges Cabana, chancelier de l'Université de Sherbrooke, Mgr Irénée Pinard, recteur de l'Université de Sherbrooke, Mgr Maurice O'Bready, secrétaire général de l'Université de Sherbrooke, M. l'abbé Roger Maltais, doyen de la faculté des arts, M. Charles-Emile Bélanger, doyen de la faculté de commerce, M. Armand Crépeau, doyen de la faculté des sciences, M. Albert Leblanc, doyen de la faculté de droit, M. le juge J. C. Samson, directeur des études de la faculté de droit, M. Gaétan Côté, directeur de l'Ecole de génie, M. Ernest Mercier, directeur de l'Ecole des sciences expérimentales et M. Rosaire Cousineau, directeur des études de la faculté de commerce, pétitionnaires, ont, par leur pétition, représenté :

Que pour favoriser le développement et le progrès de l'enseignement donné par l'Université de Sherbrooke, il est opportun qu'une corporation désignée sous le nom de La Société des Fiduciaires de l'Université de Sherbrooke, soit créée avec pouvoirs de recueillir, posséder et administrer en fiducie pour cette institution, des biens et des deniers;

ATTENDU qu'il est à propos de faire droit à la demande de ces pétitionnaires;

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. Sont constitués en corporation, sous le nom de "La Société des Fiduciaires de l'Université de Sherbrooke" en français, et "Board of Trustees of the University of Sherbrooke" en anglais :

a) l'archevêque catholique romain de Sherbrooke et les évêques catholiques romains, résidentiels ou titulaires de la province ecclésiastique de Sherbrooke dans la province de Québec;

b) le recteur, le secrétaire général et les membres des conseils des facultés de l'Université de Sherbrooke;

c) le procureur de l'archevêché de Sherbrooke;

d) le supérieur de chacun des séminaires situés dans la province de Québec et affiliés à l'Université de Sherbrooke;

e) toute personne qui aura versé à La Société des Fiduciaires de l'Université de Sherbrooke une somme d'au moins mille dollars.

2. Le siège social de la corporation sera dans la cité de Sherbrooke.

3. La corporation a pour objet de favoriser le développement de l'enseignement donné par l'Université de Sherbrooke et à cette fin de recueillir, posséder et administrer en fiducie pour cette institution des biens et des deniers.

4. La corporation aura :

a) tous les pouvoirs non incompatibles avec la présente loi que le Code civil de cette province confère aux corporations;

b) le droit de posséder et d'administrer en fiducie pour l'Université de Sherbrooke, des immeubles acquis par dons ou legs dont les revenus annuels n'excèdent pas cent mille dollars et des deniers et autres valeurs mobilières;

c) spécialement, sans restreindre la portée des paragraphes a et b, le pouvoir de recevoir des donations mobilières et immobilières, en nature ou en argent, par voie de souscriptions,

de subventions ou de toute autre manière, de toute personne physique ou morale, de tout corps public ou privé y compris les corporations épiscopales et les fabriques, mais à l'exclusion des commissions scolaires.

Nonobstant toute disposition contraire ou incompatible, ces corps publics sont autorisés à consentir et à faire à La Société des Fiduciaires de l'Université de Sherbrooke les donations qu'ils jugent convenables sans autre formalité qu'une résolution;

d) le pouvoir :

1. de faire des emprunts de deniers;

2. d'émettre des obligations ou autres valeurs de la corporation et de les donner en garantie ou vendre pour les prix et sommes jugés convenables;

3. d'hypothéquer, nantir ou mettre en gage les biens meubles ou immeubles qu'elle possède pour assurer le paiement de telles obligations ou autres valeurs, ou donner une partie seulement de ces garanties pour cette même fin et constituer l'hypothèque, le nantissement ou le gage ci-dessus mentionné par acte de fidéicommis, conformément aux articles 23 et 24 de la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations, ou de toute autre manière;

4. d'hypothéquer ou de nantir les immeubles qu'elle possède, ou de donner en gage ou autrement affecter d'une charge quelconque les biens meubles qu'elle possède, ou donner ces diverses espèces de garanties pour assurer le paiement des emprunts faits autrement que par l'émission d'obligations, ainsi que le paiement ou l'exécution des autres dettes, contrats et engagements de la corporation.

Les deniers provenant de tels emprunts faits par La Société des Fiduciaires de l'Université de Sherbrooke pour le bénéfice de l'Université de Sherbrooke seront remis à cette dernière sur simple résolution de la majorité des membres du conseil d'administration de la société.

5. Nonobstant toute disposition contraire ou incompatible, les syndicats coopératifs, les syndicats professionnels, coopératives agricoles, fédération ou confédérations de tels syndicats ou coopératives, les corporations ou associations sans capital social, les corporations créées sous l'autorité de la Loi de la convention collective ou en général toutes corporations constituées en vertu des lois de la province sont autorisées à consentir et à faire à La Société des Fiduciaires de l'Université de Sherbrooke les donations qu'ils jugent convenables, par résolution adoptée à la majorité des administrateurs alors présents à une assemblée convoquée à cette fin, pourvu qu'il y ait quorum.

6. Tous les dons ou legs en immeubles, en deniers ou autres valeurs mobilières qui seront faits à La Société des Fiduciaires de l'Université de Sherbrooke seront possédés et administrés par celle-ci en fiducie pour l'Université de Sherbrooke.

7. La Société des Fiduciaires de l'Université de Sherbrooke pourra en tout temps, au gré de son conseil d'administration, remettre à l'Université de Sherbrooke, en tout ou en partie, le capital qu'elle possède et l'Université de Sherbrooke aura le droit de l'employer comme bon lui semblera pour les fins de l'Université, mais ce pouvoir de La Société des Fiduciaires de l'Université de Sherbrooke ne pourra être exercé qu'après avoir été approuvé par un vote des deux tiers (2/3) des gouverneurs présents à une assemblée du bureau des gouverneurs spécialement convoqués à cet effet.

En outre, pour ce qui est des dons et legs faits à La Société des Fiduciaires de l'Université de Sherbrooke pour le bénéfice de l'Université de Sherbrooke, mais affectés à une fin déterminée, ils ne pourront être remis à l'Université de Sherbrooke que sur résolution de la majorité des membres du conseil d'administration de la société et lorsqu'il aura été établi que ces dons et legs seront employés pour cette fin déterminée.

8. La corporation exercera ses pouvoirs et ses droits par un bureau des gouverneurs et un conseil d'administration.

9. Il y aura des gouverneurs de droit et des gouverneurs élus; il pourra être nommé des gouverneurs à vie.

Les gouverneurs de droit seront :

a) l'Archevêque catholique romain de Sherbrooke et les évêques catholiques romains, résidentiels ou titulaires de la province ecclésiastique de Sherbrooke dans la province de Québec, le recteur, le secrétaire général et les doyens des diverses facultés de l'Université de Sherbrooke;

b) toute personne qui aura versé aux fonds administrés par la société une somme d'au moins cinq mille dollars, pourvu qu'elle soit agréée par le bureau des gouverneurs;

c) toute personne désignée à cette fin par toute corporation ou institution qui aura versé aux fonds administrés par la société une somme d'au moins dix mille dollars, pourvu qu'elle soit agréée par le bureau des gouverneurs;

d) toute personne désignée à cette fin par un testateur léguant à la société une somme d'au moins dix mille dollars, laquelle personne occupera cette charge sa vie durant pourvu qu'elle soit agréée par le bureau des gouverneurs;

e) toute personne désignée par un donateur qui aura versé à la société une somme d'au moins dix mille dollars, si ce donateur ne veut pas lui-même agir comme gouverneur, laquelle personne occupera cette charge sa vie durant, pourvu qu'elle soit agréée par le bureau des gouverneurs.

Toute personne qui s'est engagée ou qui s'engagera à payer des primes d'assurance-vie sur des polices payables à La Société des Fiduciaires de l'Université de Sherbrooke, sera considérée comme donateur au sens de cette loi:

1. du montant total des primes payées pour obtenir cette police acquittée jusqu'à ce que le montant de la police soit payé;

2. du montant de cette police lorsqu'il aura été payé à la société.

10. Les gouverneurs élus seront :

a) un membre du conseil de chacune des facultés de l'Uni-

versité de Sherbrooke élu par les membres du conseil de ces facultés;

b) vingt gouverneurs élus par les personnes constituant la corporation et choisis parmi elles.

Ces gouverneurs seront élus pour un terme de trois ans et leur élection se fera au scrutin secret.

11. Les gouverneurs pourront, quand ils le croiront utile, nommer des gouverneurs à vie, pourvu qu'il n'y en ait jamais plus de dix ainsi nommés dans le bureau.

12. Les gouverneurs :

a) s'assembleront au moins une fois par année, à la date fixée par les règlements, pour recevoir le rapport complet et détaillé des opérations de l'année écoulée du conseil d'administration, constater si les fonds de la corporation ont été placés conformément aux règlements et si les revenus ont été mis à la disposition de l'Université, et prendre là-dessus les décisions utiles;

b) éliront, chaque année, quatre d'entre eux pour faire partie du conseil d'administration;

c) nommeront au besoin un ou des vérificateurs des comptes du conseil d'administration et du trésorier;

d) feront des règlements qu'ils croiront nécessaires pour la régie interne de la corporation, l'administration de son entreprise, la poursuite de son objet, la mise en oeuvre de ses moyens d'action, et en général l'exécution de la présente loi;

e) ratifieront, modifieront ou abrogeront, en tout ou en partie, les règlements adoptés par le conseil d'administration; et

f) auront tous les pouvoirs nécessaires pour sauvegarder les intérêts confiés à la corporation et assurer la réalisation de son objet.

13. L'archevêque catholique romain de Sherbrooke sera, de

droit, le président de la société et du bureau des gouverneurs, et, en son absence, toute assemblée sera présidée par un gouverneur désigné par l'archevêque ou à défaut nommé à la majorité des voix des gouverneurs présents.

14. Le quorum des assemblées du bureau des gouverneurs sera de dix membres.

15. Toute assemblée du bureau des gouverneurs pourra être convoquée par ordre du président du bureau des gouverneurs ou du président du conseil d'administration, et elle devra l'être si dix gouverneurs le requièrent.

16. Le conseil d'administration sera composé :

a) du recteur et du secrétaire général de l'Université de Sherbrooke;

b) du procureur de l'archevêché de Sherbrooke;

c) d'une personne nommée par le conseil d'administration de l'Université de Sherbrooke;

d) de huit personnes, choisies parmi les gouverneurs et élues par eux.

17. Des huit administrateurs élus en vertu de l'alinéa d de l'article précédent, quatre sortiront de charge, chaque année, suivant l'ordre d'ancienneté de nomination.

18. Pour régler les premières élections des gouverneurs et des administrateurs, la convocation des premières assemblées, et pour tout ce que peuvent requérir la mise à exécution des présentes dispositions et la première organisation de la société et de ses divers services, un comité formé du chancelier, du recteur, du secrétaire général et des doyens des facultés de l'Université et des trois autres membres qu'ils se seront adjoints, prendra les décisions et les mesures utiles.

19. Les membres du conseil d'administration rempliront leurs fonctions sans rémunération.

20. Le recteur de l'Université de Sherbrooke sera le président

du conseil d'administration; dans toutes assemblées du conseil, il aura voix délibératrice et de plus voix prépondérante au cas de partage égal des voix.

21. Le conseil d'administration gèrera les affaires de la société, nommera les officiers nécessaires et exercera tous les droits et les pouvoirs de la corporation, sauf ceux qui sont réservés au bureau des gouverneurs.

22. Le conseil d'administration s'assemblera aux dates qu'il pourra fixer par ses règlements, et, en outre, chaque fois qu'il sera convoqué par ordre de son président ou de trois de ses membres.

23. Le conseil d'administration pourra faire les règlements qu'il croira utiles pour sa propre régie, pourvu que rien n'y soit contraire aux règlements adoptés par le bureau des gouverneurs; ces règlements n'auront d'effet que jusqu'à la première assemblée des gouverneurs qui suivra leur adoption par le conseil d'administration; à cette assemblée des gouverneurs lesdits règlements seront soumis, et pourront être ratifiés, modifiés ou rejetés; s'ils sont ratifiés, intégralement ou avec modification, ils resteront en vigueur tant qu'ils n'auront pas été abrogés par le bureau des gouverneurs ou par le conseil d'administration.

24. Une copie du rapport mentionné au paragraphe a de l'article 12 sera transmise au conseil d'administration de l'Université de Sherbrooke, et une autre au secrétaire de la province.

25. Rien dans la présente loi n'aura pour effet de porter atteinte aux droits et privilèges de l'Université de Sherbrooke tels que définis dans sa charte et constitution (2-3 Elizabeth II, chapitre 136).

26. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

APPENDICE

COLLATION DE GRADES HONORIFIQUES À M. LE CURÉ ADRIEN VERRETTE ET À L'HONORABLE JACOB NICOL - LE 12 JUIN 1956

Allocution de Mgr Pinard, P.D.

L'honorable Jacob Nicol est né à Roxton Pond, de Philippe Nicol et de Sophie Cloutier. Un curieux lui demandant un jour s'il était anglais ou français, Monsieur Nicol, qui cultive volontiers l'humour, lui répondit en substance (je ne garantis pas l'exactitude des détails) :

—"Trouvez-le vous-même par les indications suivantes: de mes deux grands-pères, l'un était allemand, l'autre écossais; de mes deux grand-mères, l'une était anglaise et l'autre écossaise; mon père était huguenot, ma mère, canadienne-française, et moi, je m'appelle Jacob: débrouillez-vous avec ça ! "

Ce que nous savons, nous, c'est que Monsieur Nicol est un Sherbrookois invétéré, et qu'on ne saurait dissocier son éminente figure des personnages marquants qui ont fait l'histoire de la région depuis un demi-siècle. Monsieur Nicol, on le retrouve partout en étudiant notre présent et notre passé: on le retrouve dans l'activité du barreau, on le retrouve dans le monde grouillant de la politique, on le retrouve dans la haute finance, on le retrouve dans les oeuvres d'éducation, on le retrouve dans le dilettantisme des arts, on le retrouve dans les entreprises journalistiques, on le retrouve dans les mouvements de charité, on le retrouve dans les associations clubistes ou sportives.

Après ses premières études à l'Institut Feller, puis à l'Université McMaster de Toronto, où il décrochait son B.A. en 1900, il opta pour le droit, qu'il fit à Laval, et qui lui apporta une maîtrise en 1904 et un doctorat en 1929, sans compter son titre de Conseiller de la Reine. Il nous est agréable de mentionner que sur les entrefaites, en 1927, il était fait D.C.L. (Doctor of Civil Law) d'une institution sympathique à la nôtre, l'Université Bishop.

Il est aussi Docteur en Droit de Montréal et Docteur en Lettres de McMaster.

Rappeler qu'il s'associa Messieurs Wilfrid Lazure et Silfrid Couture, c'est déjà affirmer qu'il pratiqua consciencieusement sa profession. Leur bureau d'avocat fonctionna jusqu'en 1935 et s'acquit les faveurs de la renommée. Messieurs Lazure et Couture, deux anciens borroméens que nous avons toujours affectionnés, sont devenus juges par la suite, ce qui nous éclaire sur leur rectitude et leur compétence. Aussi talentueux que ses deux collègues, l'avocat Nicol ne comptait ni sur la rouerie ni sur le pathos pour finauder avec le tribunal. Le plus élogieux compliment que ses contemporains nous livrent à son sujet, c'est d'abord qu'il ne défendait que des causes justes, puisque sa procédure se jalonnait strictement sur des articles du code; le raisonnement s'enchaînait rigoureux, substantiel, imperturbable pour aboutir à une conclusion inéluctable. Quelquefois une saillie semi-badine, pour dérider le juge, mais pas de subterfuges indignes ni d'extorsions méchantes. Des anecdotes nous viennent à la mémoire, elles ne peuvent qu'illustrer la flegme que gardait le jeune avocat jusque dans les discussions passionnées. Monsieur Nicol plaidait un jour la défense d'un prévenu de race étrangère, et le savant avocat de la poursuite se butait contre des réponses insatisfaisantes:

—Enfin, dit-il impatienté à Monsieur Nicol, votre client, on ne sait toujours pas s'il est japonais ou russe: qu'est-ce qu'il est au juste?

—Il est innocent! répliqua Monsieur Nicol.

Notre hôte fut par deux fois élu bâtonnier du district Saint-François: cette réitération de confiance est significative.

Au chapitre de la finance, nous nous garderons de commettre des indiscrétions, ce serait peut-être inviter le fisc à la gourmandise. Il nous sera bien permis quand même de noter que, doué par la Providence d'une rare sagacité, il commença tôt à nous donner l'exemple d'un heureux maniement des affaires, démentant ainsi le préjugé qui prête aux Canadiens un

complexe d'infériorité dans les opérations commerciales. Monsieur Nicol a suivi de près le développement de notre région, de notre ville en particulier, il sait estimer à leur valeur les propriétés et les firmes, il prévoit avec une étonnante clairvoyance les chances de progrès des unes et des autres. Les nombreuses transactions qu'il a opérées depuis cinquante ans ont incontestablement stimulé le commerce et l'industrie du grand Sherbrooke. Et, contribution plus louable encore, il ne s'est pas refusé à prodiguer ses conseils à quiconque lui en demandait. Combien d'hommes d'affaires se sont évité des gaucheries en prenant son avis désintéressé; et combien ont connu le succès pour l'avoir consulté.

C'est cette sûreté de vue dans le domaine des valeurs qui a hissé Monsieur Nicol parmi les autorités qu'on ne conteste pas, et qui lui a mérité, par exemple, la direction du Sherbrooke Trust, la direction du Trust Général du Canada, la direction et la vice-présidence de la Banque Canadienne Nationale du Canada, la présidence de multiples compagnies d'assurance, dont la Sherbrooke & Stanstead Company.

On couronne cette litanie laudative en précisant qu'en 1921, le gouvernement de Québec, assuré de trouver en Monsieur Nicol un administrateur honnête et compréhensif, le nommait trésorier provincial.

Car, nous allions l'oublier, Monsieur Nicol incursionna aussi dans le champ de la politique gouvernementale; et il s'y mérita aussi un ascendant d'autant moins discuté que, franchement libéral dans son programme, il crut devoir traiter avec le même sourire et les mêmes égards, même quand ils ne portaient pas les couleurs de son parti, ses clients, ses employés, ses adversaires. C'est sans doute cette attitude d'équité et cette large perspective du bien commun qui lui valurent des réélections et des promotions successives: accepté dans Compton, dans Richmond et dans Sherbrooke a piacere, le député Nicol entra au ministère en 1921, puis il monta au conseil législatif, en devint le président en 1930, assuma la fonction de leader du conseil législatif de 1934 à 1936, et atteignit au sénat en 1944.

Il est deu xfois honorable sur le plan politique, puisque, par une bizarrerie que ne prohibe pas la constitution du pays, Monsieur Jacob NiNcol est le seul citoyen canadien à détenir le double mandat de conseiller législatif à Québec et de sénateur à Ottawa.

L'influence de l'honorable Nicol n'a pas manqué de s'exercer intelligemment par la diffusion de périodiques que le financier, chez lui, a suscités ou maintenus. Co-fondateur, en 1910, avec l'honorable C. B. Howard et Mgr E.-C. Tanguay, du journal "La Tribune", un organe devenu indispensable à la région, ce personnage aux mille ressources acquit, puis édita de front, pendant un temps, "La Tribune" de Sherbrooke, "Le Soleil", puis "L'Evénement-Journal" de Québec, et "Le Nouvelliste" des Trois-Rivières.

Nous voudrions ajouter à ce portrait hâtif de l'homme public les traits qui le caractérisent dans sa vie intime. Mais il nous en voudrait de décrire sa simplicité de manières, son accueillante accessibilité, sa bonne humeur et sa placide philosophie de la vie. Il nous en voudrait aussi de dévoiler soit ses contacts amicaux au sein du Club social, soit ses multiples et discrètes charités. Sur ce dernier point, nous permettrat-t-il au moins de joindre à la mention de ses munificences, une allusion émue à son épouse Emilie Couture, l'incomparable femme d'oeuvres qui durant toute sa vie l'a secondé dans ses largesses, avec l'évidente détermination de voir Dieu dans chaque pauvre.

Résumons-nous en confessant que l'Université de Sherbrooke, à la création de laquelle il a contribué, a tenu à manifester sa gratitude à l'honorable Jacob Nicol, et à faire écho à la voix populaire, qui le range, à cause de ses qualités de justice, de financier, de politique, parmi les personnalités transcendantes de Sherbrooke et de la province.

Cher Monsieur le curé Verrette,

Il me semble que vous devez vous sentir chez vous, dans cette institution que vous avez fréquentée comme élève, à qui vous avez gardé votre attachement, et qui, répondant en cela aux voeux de progrès que vous formez pour les vôtres, a pris les dimensions d'une université. Nous devinons que vous éprouvez aussi quelque satisfaction à contempler la jeunesse du Séminaire Saint-Charles, votre obligée, elle chez qui vous souhaitez si ardemment intensifier le sens national que vous lui consacrez depuis plusieurs années, avec une générosité inlassée, le magistral Prix de la Fierté française.

L'Université de Sherbrooke, glorieux avatar du Séminaire Saint-Charles, se félicite de votre amitié et elle vous remercie de vos faveurs. Elle tient aussi à vous témoigner sa profonde admiration.

D'abord à cause de vos qualités de patriote. Il n'est pas tellement commun, le juste équilibre de la vertu qui commande d'aimer sincèrement sa nationalité tout en respectant sincèrement celles des autres peuples. Canadien français par votre lignée, américain de naissace et de citoyenneté, voué à un ministère bilingue qui vous met en contact avec des races diverses, vous avez réussi, tout en exerçant une égale charité envers tous vos fidèles, tout en accueillant avec une égale aisance anglophones et francophones, à conserver le meilleur de votre affection à l'élément dont vous êtes issu. Le fait vaut d'être noté dans un milieu où tant des nôtres, poussés par les circonstances et oublieux de leurs origines, abandonnent leur langue en moins d'une génération.

Fidèle à la cause française, vous l'avez été tenacement. Au point que lors des campagnes menées chez nous même, en faveur de la survivance française, en faveur des minorités françaises, en faveur de l'école française et de la radio française, vous vous êtes inscrit parmi les chefs de files, pour mener vaillamment le combat. N'est-ce pas vous que le conseil de la Vie française s'est élu comme président, afin d'assurer en 1952 le succès à notre IIIe Congrès de la Langue française? On se rap-

pelle que l'organisation de ces manifestations vous a coûté de lourds sacrifices, de longues tournées de propagande tout au long du Canada et jusque dans l'ouest des Etats-Unis, de fréquents, rapides et périlleux trajets aux quatre coins du continent, de délicates missions auprès de personnalités qui, sans votre tact et votre diplomatie, auraient pu prendre ombrage d'un général remuement de la conscience nationale. C'est à votre gloire que vous ayez pu faire accepter par tant d'officiels ou par tant de groupements votre programme patriotique, et que ces assises mémorables aient donné de si brillants résultats.

Votre formule, redisons-le, vise à un loyal respect des traditions ancestrales, dont les principales sont la langue et la religion, mais elle se défend bien de tendre au chauvinisme. Vous clamez qu'un Français ne doit pas trahir sa race, mais vous admettez que les autres nationaux ne trahissent pas la leur. Et il ne vous paraît aucunement utopique que vivent en harmonie, dans notre pays, des compatriotes pour qui la dualité d'expression soit justement une raison de mutuel enrichissement culturel. Votre vie entière sera un exemple de patriotisme convaincu et sensé.

Cette formule, vous l'appliquez dans la Nouvelle-Angleterre, que vous vous plaisez à appeler votre Franco-Américanie. Le travail que vous accomplissez outre-frontière nous émeut d'autant plus qu'il vous faut peut-être lutter là contre plus d'indifférence, même contre des courants parfois contraires. Les défections auxquelles vous assistez dans cette Nouvelle-Angleterre où le "way of life" de la grande république fascine irrésistiblement les nôtres n'offrent pas un spectacle encourageant à qui prône la survivance ethnique. Pourtant, immunisé contre le pessimisme, vous déclenchez encore là des décharges d'idées qui ne manquent pas d'électriciser nombre d'apathiques; inspirateur de mouvements qui regroupent les forces, vous entretenez chez les Francos, avec la vitalité française le rappel de leur noble ascendance; c'est vers vous que les mieux intentionnés et les plus dynamiques des chefs se tournent comme vers un stratège pour recevoir des orientations et des mots d'ordre. Officier d'Académie, membre fondateur du Comité de la Survivance

française, président de l'Institut Canado-américain, puis l'un des directeurs fondateurs du Comité d'Orientation franco-américain, vous avez acquis un prestige si imposant que les velléités de clans, désespérant de vous compromettre, s'abaissent devant vos plans d'action.

Nous ne nous étonnons donc pas que sous votre impulsion à la fois énergique et pacifiste, une Franco-Américanie confiante suppute ses effectifs, convoque des ralliements, active sa presse, alerte ses littérateurs et exploite son folklore, élit ses représentants aux divers gouvernements, maintient ses écoles libres, multiplie ses échanges avec la province de Québec et se convainc de l'avantage et de la supériorité du citoyen américain, pas moins soumis à son drapeau pour autant, qui sait conserver sa langue maternelle et sa foi chrétienne... Elle ne pensait pas autrement, Virginie Pigeon, votre vénérable mère, il n'agissait pas autrement, le notable qui s'appelait Moïse Verrette, et qui se mérita, le premier de langue française, d'être élu maire de la ville de Menchester. La droiture et la foi que vous avez héritées d'eux, vous les portez dignement.

L'Université de Sherbrooke a remarqué aussi en vous le penseur, l'orateur, le journaliste, l'historien patient. Edifiante ambition que celle d'un curé occupé aux oeuvres paroissiales et dirigeant des congrès nationaux, qui se donne la peine de mouler ses réflexions dans des pages d'excellent style, de collaborer à des revues sérieuses et de se documenter abondamment sur l'histoire. J'ai parcouru une bibliographie où s'alignent les titres de vingt de vos ouvrages; où donc prenez-vous le temps d'écrire? J'ai compté la centaine de discours officiels que durant le seul IIIe Congrès de la Langue française vous avez dû prononcer: quand donc vous reposez-vous? J'ai soupesé les dix volumes successifs, près de 1,000 pages chacun, que vous avez compilés sous le titre de "Vie franco-américaine", où sont recensées toutes les initiatives patriotiques des Francos: combien engagez-vous donc de secrétaires? J'ai lu enfin des études fouillées signées par vous, sur les faits et gestes des Canadiens ou Acadiens d'outre-quarante-cinquième, et je me suis demandé comment vous parveniez à recueillir tant de ren-

seignements. J'ai su depuis que, président de la Société Historique franco-américaine et de nombre d'autres instituts d'histoire, président de la Commission des Archives, membre de l'Institut français de Washington D.C., correspondant d'écoles artistiques ou littéraires, et riche par surcroît d'une bibliothèque qui ne s'empoussière pas, vous jugez convenable qu'un homme de principes alimente son esprit d'idées claires et fournies et qu'il diffuse la vérité avec enthousiasme. Si vous viviez à Sherbrooke, nous vous rangerions d'emblée parmi nos vrais intellectuels !... Mais je ne comprends toujours pas où vous prenez le loisir d'abattre tant de besognes.

Eduqué à l'Académie Saint-Augustin de Manchester, au Séminaire Saint-Charles, au Collège de l'Assomption de Worcester, au Boston College, à St. Mary, Baltimore, à l'Université catholique de Washington D.C., vous avez déjà reçu un doctorat de l'Université Laval et un de l'Université de Montréal. L'Université de Sherbrooke, à peine fondée, se hâte de reconnaître elle aussi votre valeur.

Voilà pourquoi, Monsieur le curé, répondant au voeu de notre conseil universitaire, qui désire consacrer votre haut mérite non seulement dans le domaine patriotique et national, mais surtout dans le domaine culturel, j'ai le grand plaisir de vous attribuer le grade honoris causa de Docteur en Lettres de l'Université de Sherbrooke.

Réponse de M. l'abbé Adrien Verrette

L'Université, gardienne de nos fidélités

Vraiment, en face de cet imposant spectacle académique, il est évident que l'Université de Sherbrooke se forge des traditions qui établissent déjà son prestige dans le rayonnement du haut savoir en Amérique.

Etre associé aussi intimement aux cérémonies de cette manifestation universitaire est un honneur très élevé. Aussi,

au nom de mon co-récipiendaire, l'honorable Jacob Nicol dont nous venons d'admirer les justes mérites et les éclatants succès, et en mon nom personnel, nous disons un profond merci, enveloppé de gratitude, au conseil universitaire qui vient de nous revêtir de sa plus haute distinction.

A titre d'ancien élève de cette vénérable institution, souffrez que je vous remercie, beaucoup plus avec mon coeur qu'avec mes faibles paroles. Souffrez aussi que je vous exprime la reconnaissance de tous mes compatriotes franco-américains.

La faveur qui nous est encore donnée de nous inscrire sur les premières pages du livre d'or de cette université semble établir des exigences que nous voudrons remplir avec un empressement reconnaissant.

Je n'ai aucun doute au sujet de mon collègue de promotion. M. le sénateur Nicol est déjà bien fixé à plus d'un titre dans la tradition des grands réalisateurs du Canada.

Quant à moi, mon attachement de toujours à l'endroit d'une institution qui inspira mon idéal et qui me comble aujourd'hui de son affection, m'aidera sûrement à intensifier mes humbles efforts dans les sillons que je dois toujours parcourir avec amour au service de l'Eglise, de la patrie et de notre héritage commun, trois grandes fidélités incrustées au listel même de cette université catholique et française. Mais pour nous tous qui avons salué hier avec une joie indicible la création de cette université dans le royaume des Cantons de l'Est, l'Estrie, au dire charmant de nos régionalistes, que représente au juste pour nous cette institution de haut enseignement?

Littré nous donne l'étymologie du mot "université" qui découle tout naturellement de "univers", c'est-à-dire "tout en entier", de "unus" et de "vertere", soit tourner vers un ou rassembler en un. Ce fut au moyen-âge seulement que le terme université, dans le sens de corporation légale fut attribué aux corps enseignants supérieurs. On saisit très bien la filiation.

Au demeurant, ce qui importe pour nous en cette circonstance c'est de saisir ce que l'institution comporte de valeurs

pour nous plutôt que de raconter l'évolution qui s'est produite, au cours des siècles, autour du vocable.

Malgré des dates établies, Bologne et Paris se disputeront encore longtemps dans ce lointain passé le titre de mère des universités. Il reste que c'est l'Eglise qui en fut l'inspiratrice. Le cardinal Pie pouvait donc affirmer avec raison: "le nom d'université appartient à l'Eglise qui l'a créé pour des institutions consacrées par elle."

Plus près de nous, l'Eglise fut encore la première à semer l'enseignement chrétien d'une façon durable. C'est en 1663 que Mgr de Laval établit le séminaire qui donne naissance à l'université Laval, sûrement la plus ancienne université catholique sur le continent et peut-être la première en Amérique, si nous exceptons l'université Harvard qui attache ses origines à la modeste école du prédicant John Harvard, fondée à Cambridge, au Massachusetts, en 1636.

Gardienne de la vérité qui prend sa source en Dieu, distributrice généreuse de tous les rayons de lumière qui jaillissent du verbe éternel, l'Eglise a toujours été fidèle à son mandat d'enseigner à tous les hommes non seulement les sentiers imprenables du vrai, mais aussi les moyens de réfuter l'erreur, le mensonge ou la confusion.

En cela, elle a soigneusement respecté la consigne de s. Paul qui adjurait dans ce sens les fiers et intellectuels chrétiens de Colosse. "Défendez-vous, leur écrivait-il, de la fausse philosophie et de ses trompeuses subtilités, qui s'inspire des traditions humaines et des éléments de ce monde et n'ont rien à voir avec le Christ."

C'est bien pour cela, que depuis le matin de la chrétienté, l'Eglise en se penchant avec vigilance sur les premiers balbutiements de l'intellect et guettant ses plus solennelles affirmations, a établi, nourri, fécondé, enrichi et protégé de sa tendresse toutes les avenues du savoir jusqu'à son plus haut épanouissement, l'université.

Dans sa lumineuse charte sur l'éducation chrétienne "Divini illius magistri", Pie XI n'hésitait donc pas de proclamer que la mission éducatrice appartient à l'Eglise d'une façon suréminente car l'éducation chrétienne "embrasse la vie humaine sous toutes ses formes... pour l'élever, la régler, la perfectionner selon les exemples et la doctrine de Jésus-Christ."

Epouse du Christ, l'Eglise possède alors la clé de la vérité et aucune prétention de l'intellect humain ne peut faire pâlir ou sombrer sa lumière. Aussi Pie XII, à son tour, rappellera aux savants de notre génération, avec toute l'autorité de son magistère, cette vérité tant de fois proclamée à savoir: "entre les résultats certains des investigations scientifiques et les données de la foi, il n'y a pas et ne peut y avoir aucune opposition irréductible... non, de la part de la foi, les droits de la raison et le progrès du savoir n'ont aucune menace à redouter."

De là l'importante actualité permanente de l'université catholique que le même pontife réclamait à cause "du besoin de continuer un corps de doctrine ordonné, solide, de créer toute une ambiance de culture spécifiquement catholique".

Car l'université n'est pas simplement une juxtaposition de facultés, étrangères les unes aux autres, dans la poursuite des plus hautes connaissances humaines mais bien "la synthèse de tous les objets du savoir" et "tous doivent converger vers l'unité du champ intellectuel intégral", qui, lui prend sa forme dans la religion, ce commerce perpétuel qui existe entre le Créateur et sa créature.

A la vérité, qu'aurait donc été la vie des hommes avec tous les raisonnements et les gloires mêmes de l'antiquité, si le Christ n'avait pas rétabli l'équilibre des valeurs sur la terre!

Hélas, malgré le rayonnement fulgurant de la vérité, après tant de siècles de christianisme, nous vivons dans une ère qui n'accepte pas totalement ces postulats pourtant indiscutables. Pour bien des savants, ce n'est plus Dieu ni sa Providence, mais une idole qui est placée au sommet. Pie XII l'affirmait récemment avec angloisse: "qui oserait nier que notre temps glis-

se dangereusement sur la pente qui mène au culte des fausses divinités, dont le service est incompatible avec la liberté morale et la dignité du savant."

Ces brèves considérations nous aident peut-être à mieux apprécier la valeur et l'importance de nos universités et à nous réjouir du fait que l'Eglise, tout le long de son histoire les a multipliées dans tous les pays et dans toutes les langues afin de garder toujours étincelant le phare de la lumière divine au service de l'humanité.

Le geste admirable des administrateurs du Québec décrétant la fondation de l'Université de Sherbrooke établissait donc une date liminaire dans notre histoire. Nous voulons les remercier et les féliciter hautement. Cette décision attestait encore une fois le souci de procurer à notre peuple un nouveau palier de rayonnement supérieur.

Après Laval et Montréal dans le Québec, Ottawa en Ontario et les trois méritantes institutions universitaires en Acadie, en ligne de compte, avec ses robustes institutions et sa puissante armature économique, Sherbrooke offrait des titres indiscutables pour devenir le siège d'une nouvelle université catholique et française.

Nous sommes ce soir au sein de cette jeune université qui veut vivre et se développer. Nous lui apportons tous les appuis de nos intelligences et de nos générosités. Nous savons que sous la gouverne de ses maîtres distingués, elle ne tardera pas à dépasser tous les espoirs que formule à son endroit l'Eglise, la patrie et toute l'Amérique française.

Et pourquoi ne pas espérer aussi que d'autres secteurs possèderont un jour leur propre citadelle de haut enseignement, alors qu'on ne perd aucune occasion de les multiplier sur le continent. Avec de telles institutions notre peuple atteindra plus facilement la conquête par la supériorité en se forgeant les disciplines vigoureuses nécessaires à son progrès intellectuel.

L'occasion n'est-elle pas toute indiquée pour saluer ici encore une fois avec piété filiale les fondateurs de cette vénéra-

ble institution et leurs nombreux continuateurs depuis 1875. Ce sont les sacrifices, les efforts et les veilles de ces générations disparues qui ont préparé les cadres de cette université et qui en ont soudé toutes les pierres dans la prière et le dévouement.

Comme enfant de ce cher séminaire St-Charles-Borromée, cellule première de cette université, permettez que j'adresse un hommage ému à la mémoire de toutes ces figures du passé, qui, à la suite de Mgr Antoine Racine, ont érigé sur cette colline vraiment inspirée cette forteresse de vie et d'idéal chrétien.

Dispensatrice de la vérité, l'Université de Sherbrooke a aussi à sa garde la diffusion et l'enrichissement de la culture française, ce qui la rend doublement chère à nos coeurs.

Placés aux frontières du Québec et de la Nouvelle Angleterre, sentinelles avancées de la culture française, vous avez voulu, par une délicate attention, associer vos compatriotes franco-américains à cette manifestation académique. D'ailleurs n'est-ce pas là une vieille tradition borroméenne.

Je ne voudrais être ni téméraire ni indiscret. Je ne puis cependant m'empêcher de voir dans ce doctorat que vous m'octroyez plus qu'une marque d'amitié: un engagement peut-être!

Le génie d'un peuple se manifeste d'abord par sa civilisation. La civilisation elle-même engendre la culture. Au sommet de la culture s'épanouit la vie universitaire. Fille d'une civilisation et d'une culture, d'un savoir-vivre et d'un vouloir-vivre collectif, l'université en devient à son tour la gardienne.

Nos ancêtres avaient apporté de France l'une des civilisations les plus poussées, l'une des cultures les plus raffinées d'Europe. Après avoir assuré la sécurité matérielle et pourvu aux exigences supérieures de la foi, ils se sont donné des institutions d'enseignement qui gardent chez vous, avec la magie du verbe, l'élégance des manières et la vigueur de l'esprit.

Il y a déjà plus d'un siècle que ces institutions ont atteint leur plein épanouissement avec la fondation successive de vos universités. Sherbrooke vient de surgir du sol de cette ville reine, des cerveaux et des volontés de ses citoyens.

Nous nous sommes profondément réjouis en Franco-Américanie de cette fondation et pour bien des motifs. Ce soir j'apporte au distingué chancelier, au recteur et à tous les professeurs de l'université l'hommage et l'admiration de mes compatriotes représentés ici par leurs hauts dignitaires.

Un secret dessein de la Providence a voulu que nous quittions un jour la patrie de nos pères, que nous allions nous établir, comme un déversement, dans un pays encore jeune, qui nous était étranger par sa langue, par sa culture, par ses coutumes, par sa vie politique et ses structures économiques et même par la foi de la majorité de ses habitants. Pour la plupart, nous y sommes arrivés très pauvres des biens de la terre, riches des valeurs de l'esprit et de celles de l'éternité.

Nous y sommes déjà depuis plus d'un siècle et trois générations au moins des nôtres ne parlent plus de patrie d'adoption. Elles sont nées sur le sol des Etats-Unis. Nos fils qui ont servi la patrie ne se comptent plus et notre loyauté intégrale au drapeau étoilé n'a jamais fait pâlir la noblesse de nos origines.

Avec des adaptations inévitables et partant nécessaires, nous vivons et espérons dans l'orbite d'un pluralisme qui nous permet d'apporter à notre patrie toute la richesse de nos innéités propres tout en fécondant nos âmes d'un patriotisme pur et indéfectible.

Vous avez fait allusion, Mgr le recteur, à la formule de fidélité qui anime toute âme vraiment franco-américaine. Telle elle est, sans exclusivisme mais empreinte de la détermination de conserver et d'enrichir les irremplaçables valeurs spirituelles et culturelles dont le Ciel nous a gratifiés pour nous permettre d'accomplir dignement notre mission de fils de la vérité, en pays de liberté.

En bien des endroits, nos devanciers ont été les pionniers tenaces de la foi catholique. Partout autour de nos foyers nous avons implanté la civilisation française. Nous y avons même ajouté la culture française. Sans témérité, nous pouvons parler de littérature franco-américaine si modeste soit-elle. Nous

avons nos écrivains, nos poètes et journalistes, nos artistes, peintres sculpteurs et musiciens. Nous avons gravi tous les degrés de la vie américaine. Nos oeuvres de presse, nos grandes centrales de la mutualité, nos organismes sociaux ont connu des jours vraiment glorieux.

A la vérité, nous sommes un peu de cet authentique "fait français en Amérique" dont nous entretenait un jour avec tant d'autorité le regretté cardinal Villeneuve.

Nous avons érigé, et à quel prix, des centaines d'institutions d'enseignement primaire et supérieur qui ne le cèdent en rien aux autres institutions du pays. Nous avions même caressé le rêve d'une université franco-américaine, qui, sans équivoque, couronnerait toute cette généreuse aventure et où notre jeunesse viendrait puiser la fierté et le savoir qui sauvegardent et respectent les civilisations, les cultures et la dignité humaine. Les circonstances hélas semblent retarder indéfiniment la réalisation de ce légitime couronnement.

Dans le passé beaucoup des nôtres, comme moi, ont puisé les constantes de leur comportement au sein toujours accueillant de vos institutions. Vos universités nous ont préparé des chefs et des apôtres admirables. Dieu veuille que ces générosités se continuent au profit de notre persévérance.

Mais je me demande ce soir, Messieurs de l'université, si vous n'avez pas un peu rêvé avec nous et pour nous? La culture ignore les frontières géographiques. Le rayonnement universitaire est encore plus puissant que celui de la radio et de la télévision. Vous avez allumé un phare sur ces hauteurs de Sherbrooke. Nous le voyons briller de nos lointains foyers de la Nouvelle-Angleterre. Cette lumière dans la nuit, ne serait-elle pas un espoir allumé au firmament de notre survivance!

J'ai osé prononcer tantôt le mot engagement. Permettez que je le reprenne pour compléter ma pensée. Quoi que disent des visiteurs sympathiques mais parfois trop pressés, nous sommes encore des centaines de mille, plus d'un million de Franco-Américains qui voulons demeurer fidèles aux alliances

de la foi et de la langue, qui aspirons à vivre sous notre drapeau, une vie qui ressemble à la vôtre, qui soit la continuation des existences de nos communs ancêtres. En cela quoi de répréhensible.

Et parce que nous avons cette volonté, nous venons vers vous ce soir, vers ce phare qu'est l'Université de Sherbrooke, chercher la lumière qui éclaire les esprits et réchauffe les existences. Le don de la lumière enrichit celui qui le reçoit sans appauvrir celui qui le donne. Nous sollicitons ce don avec une confiance toute fraternelle.

N'allez pas croire que tout est serein sous le ciel franco-américain. Nous sommes des humains et par surcroît des Français! En plus d'être de la famille française, nous sommes sans contredit son rameau le plus faible malgré les apparences et peut-être le plus menacé, mais tout de même un rameau authentique et qui a envie de vivre et qui vit malgré les bourrasques.

Plus que vous encore, nous sommes aux avant-postes, et même si notre comportement n'est ni farouche, ni arrogant ou suranné, nous sommes exposés à bien des incompréhensions.

Placés au point de rencontre de deux cultures et de deux civilisations, comme les rivières qui gonflent les fleuves, nous subissons des chocs terribles et parfois redoutables. Nous avons besoin d'être éclairés et surtout d'être soutenus pour demeurer ce que nous sommes, ce que vous êtes et ce que la Providence doit normalement vouloir que nous soyions, catholiques et français attachés à nos patries respectives.

J'oserai même aller plus loin. Un peuple ne peut vivre sans élite, soit un ensemble d'intelligence qui comprennent ses aspirations et qui les fassent leurs. Cette élite elle-même doit se former non sur des équivoques ou des subterfuges mais bien aux disciplines de l'esprit tout autant qu'à celles de la volonté.

Nous avons donc confiance que notre élite viendra puiser abondamment et avec empressement cette formation indispensable et cette culture nécessaire à notre prolongement. Et c'est

parce que l'Université de Sherbrooke aura gardé ses portes et son coeur ouverts à nos besoins.

Aussi, Mgr le recteur, vous me permettrez de vous transmettre les hommages du Conseil de la Vie française en Amérique, de ce haut protecteur de nos secteurs de vie française.

Dès votre accession au rectorat, vous avez daigné lui apporter le prestige de votre personne et l'appoint de votre savoir. Soyez-en remercié et daignez agréer les voeux que nous formons pour que grandisse ce centre intellectuel aux destinées duquel vous présidez avec tant de grâce et de dignité. Le Conseil est fier de vous compter au nombre de ses plus brillants appuis.

Et c'est vers vous, chers étudiants que nous tournons un dernier regard de confiante espérance. Songez que le monde a plus que jamais besoin de cerveaux disciplinés et de coeurs bien équilibrés. Cette obsession des plaisirs trompeurs n'est pas à la veille de quitter le monde, croyez-nous.

Demain vous aurez remplacé vos aînés dans l'oeuvre toujours inachevée de la cité de Dieu sur la terre. Vous devrez les dépasser. C'est votre tâche inéluctable.

Les tiraillements et les attirances du monde s'attaqueront sûrement à votre armature spirituelle. De grâce, demeurez courageux et honnêtes. Ne devenez pas des dissolvants au service de ce qui se défait. Ne glissez jamais dans la médiocrité de crainte surtout de ne pas obtenir la faveur de vous en repentir.

Bénissez le Ciel qui vous a dirigés avec l'orientation judicieuse de vos parents dans l'enceinte de ce sanctuaire de lumière qui vivifie vos intelligences et vos coeurs et où toutes les valeurs sont sainement hiérarchisées.

Demain aussi, il vous en coûtera certainement plus cher pour demeurer vous-mêmes dans ce siècle de compromissions. Où que vous soyez, gardez fièrement cette facture catholique et française que des maîtres de la vertu ont policée dans vos âmes. La mesure de votre succès dépendra largement de cette fidélité.

C'est tout cela que nous avons voulu résumer et proclamer avec tout notre coeur de prêtre en établissant ce "Prix de la Fidélité Française" que votre université nous permet de vous offrir chaque année, afin que vous puissiez garder sur le plan de vos légitimes préoccupations cette poursuite raisonnée de notre commun héritage.

C'est tout cela que nous n'aurons jamais le droit de frustrer parce qu'il nous a été donné en partage par une Providence bienveillante au moyen de cette vigoureuse persévérance qui animait les gestes de nos pères.

Enfin, il reste à l'étudiant de jadis un agréable devoir à remplir. C'est de vous redire à tous anciens professeurs et confrères, son attachement indéfectible au vieux séminaire, sa joie de se sentir doublement chez lui à Sherbrooke: et par la formation reçue et par l'honneur que vous avez bien voulu lui conférer.

Avec mon distingué collègue nous vous disons encore une fois merci. Désormais notre ambition sera de faire rayonner de chaque côté de la frontière le nom et bientôt le renom de l'Université de Sherbrooke.

COLLATION D'UN GRADE HONORIFIQUE À L'HONORABLE LOUIS SAINT-LAURENT, PREMIER MINISTRE DU CANADA, LE 7 OCTOBRE 1956

Allocution de Mgr Irénée Pinard, p.d.

Monsieur le premier ministre,

La distinction qu'on vient de solliciter pour vous, il y a longtemps que nous souhaitions vous l'attribuer. Dès leurs premières assemblées, après la fondation de notre université, les membres de notre conseil universitaire ont proposé, et ils ont résolu en principe, de vous offrir ce témoignage de leur admiration. Si la réalisation du projet a quelque peu tardé (notre conseil universitaire n'a quand même que deux ans d'existence), c'est qu'on attendait une circonstance favorable pour célébrer votre triomphe dans une atmosphère de pleine amitié. Aujourd'hui la réunion d'intimes, de professeurs, et particulièrement de nombreux anciens appelés en conventum crée, je crois, cette ambiance où la cordialité, en prenant le pas sur le décorum, ambitionne de vous procurer une joie prenante.

Vous-même ancien de Saint-Charles, vous permettrez que, devant toutes les générations borroméennes ici représentées, nous rappelions la bonne sympathie et l'intérêt dont vous avez toujours honoré votre Alma Mater, la satisfaction non voilée que vous avez exprimée lors de sa promotion au rang d'université, les souhaits que vous avez formés pour son progrès, matériel, scientifique, religieux.

Ces preuves d'attachement à l'institution où s'est abritée votre adolescence, elles nous touchent d'autant qu'elles sont dictées par un coeur et par une intelligence dont la réputation de droiture et de jugement est établie depuis bien longtemps.

C'est en 1896, il y a donc de cela soixante ans, que Louis Saint-Laurent, de Compton, s'inscrivait à notre cours classique. Les rapports des survivants de ce temps, comme les notes conservées dans nos archives, attestent que le jeune étudiant se

signala vite par son respect de l'autorité, par son application au devoir d'état, par sa pénétration d'esprit. Les annuaires précisent qu'à chaque fin d'année scolaire, il décrochait les premières mentions dans le palmarès; et les cahiers de l'Académie Saint-Pierre conservent nombre de travaux signés de sa plume ferme, bellement calligraphiés selon la méthode du sévère esthète J.-Hercule Roy, et exposant des considérations judicieuses, bien ordonnées, parfois teintées d'humour, sur des thèmes historiques, littéraires, philosophiques et même politiques.

Votre séminaire, disons aujourd'hui votre université, se glorifierait déjà de ce que vous ayez suivi ses disciplines au point d'en démontrer l'excellence par des succès marquants, grâce à votre souplesse d'adaptation, grâce à vos talents supérieurs. Et, nous perpétuant votre confiance, vous avez voulu pour vos fils Renault et Jean-Paul une formation semblable à la vôtre, dans ces murs où vous aviez vous-même passé six ans de votre jeunesse.

Vous avez donné d'autres motifs aussi de contentement à votre Alma Mater en lui gardant après votre sortie une indéfectible considération. Il arrive que des élèves formés par nous nous perdent de vue, nous oublient plus ou moins volontairement, nous paient d'indifférence sinon de mépris. Or, quelque absorbantes qu'aient été les occupations de votre carrière, quelque élevé que fût votre rang dans l'échelle sociale, vous avez toujours conservé avec vos confrères et vos professeurs des contacts par lesquels se sont marqués votre amour pour notre institution et votre désir de la voir progresser. Aussi, lorsque s'est fondée il y a vingt-cinq ans l'Association des Anciens du Séminaire Saint-Charles, c'est vers vous que d'un commun accord se sont tournés les yeux pour l'élection à la présidence non seulement parce qu'on vous reconnaissait comme très illustre parmi les borroméens, mais surtout parce que vous nourrissiez pour la cause de votre séminaire des sentiments de vraie reconnaissance et de sincère attachement.

Dans notre estimation, nous joignons au grand prix de votre affection pour nous votre exceptionnelle valeur profes-

sionnelle. Des indiscrétions nous ont révélé que vos études à l'Université Laval n'ont eu rien d'apparenté au dilettentisme vers lequel incline parfois le carabin. C'est un exemple que nous aimons à citer à nos élèves que celui de Louis Saint-Laurent, inscrit à la faculté de droit, scrutant assidument les codes et les Pendectes pour les assimiler, sacrifiant ses loisirs et ses veilles au profit de son perfectionnement et, comme stagiaire, ordonnant méthodiquement les procédures du bureau Pelletier: dignes augures de l'impeccable conscience professionnelle qui devait caractériser toute votre pratique du droit; explication aussi de la rare compétence qu'on trouva chez vous dans la suite, chaque fois qu'on avait besoin d'un expert pour démêler une cause embrouillée ou pour établir un point de loi, non seulement dans des litiges privés, mais même sur le plan national et international, non seulement dans les districts judiciaires, mais jusqu'au Conseil privé et jusqu'à la Cour suprême.

Ce qui frappe l'observateur, lorsqu'il s'enquiert des raisons de votre prestige comme juriste, c'est, outre le travail ardu pour atteindre la vérité, outre la vaste culture qui permet d'aborder des problèmes divers, l'esprit de logique qui préside à votre activité: il semble que, soit devant un contrat à débrouiller, soit devant un traité solennel entre deux pays, le sentiment chez vous perd ses droits, il ne reste aucune place pour le parti pris, un mur barre la route aux pressions; la race, la langue et le rang s'effacent, c'est le code seul qui compte, et mal venu serait celui qui tenterait de vous en faire dévier. L'impartialité, l'interprétation stricte de la loi, la hantise de la justesse et de la justice, le tout étayé sur des principes religieux que vous affichez sans respect humain, voilà sans doute les secrets de votre rectitude si renommée.

Quoi de surprenant alors qu'une fois votre premier doctorat gagné en 1914, de nombreuses universités se soient empressées de vous décerner des titres? Nous nous sommes amusés à en parcourir l'impressionnante liste: vous détenez exactement vingt-quatre parchemins, et celui que vous recevrez aujourd'hui fera déborder votre deuxième douzaine de doctorats.

Fière de votre appartenance borroméenne, impressionnée par l'éclat de votre vie professionnelle, l'Université de Sherbrooke se réjouit aussi de votre titre de premier citoyen du Canada. Des étapes d'importance ont jalonné votre ascension, nous ne l'oublions pas. C'est vous qu'on choisit quand on eut besoin d'un intègre ministre de la justice au fédéral, et l'on sait avec quel bonheur vous en avez rempli la fonction. Nous nous rappelons la digne réponse que vous avez faite à l'honorable Mackenzie King, lorsqu'il vous tira littéralement de votre prospère étude de Québec pour vous introduire dans le Cabinet: "Je ne me suis jamais occupé de politique et je ne m'y sens nullement attiré, mais si vous croyez que ma présence à Ottawa puisse rendre service à mon pays, j'accepte le poste que vous me réservez". C'est vous encore que bientôt on jugea le plus apte à diriger le ministère des Affaires extérieures, peut-être parce que, outre vos vastes connaissances juridiques et votre familiarité avec le droit international, votre parfait bilinguisme et votre répugnance du préjugé pouvaient faciliter les relations du Canada avec les autres pays du monde. C'est aussi au cours de ces étapes que vous avez été invité à siéger à la Société des Nations, dont vous avez occupé la présidence. Mais aujourd'hui, ce n'est pas le délégué au Pentagone ni le ministre de la justice, c'est le premier ministre du Canada que nous recevons et à qui nous voulons rendre hommage. C'est le personnage acclamé par tout le monde et hissé au pouvoir par la voix populaire. Nous l'accueillons non avec des vues politiques pourtant, mais avec le dessein de lui exprimer notre satisfaction et nos congratulations pour la notoriété qu'il donne à l'Estrie. Vous êtes de chez nous, M. le Premier Ministre, vous illustrez notre coin de patrie. Et nous croyons que votre montée au poste éminent que vous occupez n'est pas un stimulant négligeable pour notre jeune génération collégiale et universitaire, aux ambitions de qui des modèles comme vous sont extrêmement salutaires.

Voilà donc pourquoi l'Université souscrivant non seulement au voeu de son conseil, mais aussi au sentiment de tous vos amis des Cantons de l'Est, est si heureuse de vous recevoir

officiellement, afin de reconnaître vos mérites: vous nous êtes très cher et nous vous devons de solennels respects parce que vous honorez votre Alma Mater par votre reconnaissance et votre chaude bienveillance; parce que votre carrière est une de celles qui donnent du prix à la compétence et à la conscience professionnelle; parce que, premier ministre d'un pays qui centre l'attention de l'univers, vous projetez sur la région de vos origines un rayon inspirateur d'idéal, en même temps que le reflet d'une autorité devant laquelle s'incline tout le peuple canadien.

En conséquence, répondant à la requête du conseil universitaire, et à la prière de notre ami commun, Monsieur le Juge Roland Millar, je vous prie de bien vouloir accepter, Monsieur le Premier Ministre, le grade honoris causa de docteur en droit de l'Université de Sherbrooke.

Allocution du très honorable Louis St-Laurent

Monseigneur le Chancelier,

Monseigneur le Recteur,

Distingués membres du Conseil,

Mesdames et Messieurs,

Chers étudiants,

Le premier sentiment que je tiens à exprimer aujourd'hui est un sentiment de fierté en mon Alma Mater, élevée depuis peu au noble rang d'université.

Je ne saurais ni ne voudrais, en cette occasion, dissocier de mes sentiments la tristesse que j'éprouve de l'absence d'un vieil ami, que la mort nous a ravi il y a seulement trois semaines. Le sénateur John Hackett, qui avait bien voulu se faire mon parrain pour cette occasion, fut, pendant 60 ans, soit depuis les années de collège que nous avons vécues ensemble au Séminaire Saint-Charles, parmi ceux pour qui j'avais la plus grande affection, en dehors des membres de ma propre famille.

Malgré notre appartenance à des partis politiques différents, l'amitié liée ici n'avait cessé de grandir et de mûrir avec les années. L'ancien élève du Séminaire Saint-Charles-Borromée, l'ancien président de l'Amicale des anciens de cette institution, a toujours manifesté, dans sa vie d'avocat et d'homme politique éminent, les qualités d'âme d'un grand chrétien et d'un grand Canadien.

L'Université de Sherbrooke a perdu, par sa mort, un fils illustre, et beaucoup d'entre nous, un précieux ami.

Je suis cependant heureux qu'un autre vieil ami, Roland Millar, ait accepté de le remplacer comme mon parrain à cette cérémonie.

Les autorités de l'Université de Sherbrooke ont eu la délicate pensée de m'associer à ma soeur, Soeur Thérèse-de-Jésus,

et de nous décerner, au cours d'une même cérémonie, à elle un doctorat qu'elle a gagné par son travail, à moi un grade honorifique. Ce geste me touche profondément.

Je ne cacherai pas que je suis aussi très flatté d'avoir été l'un des tout premiers à qui le Conseil de l'Université de Sherbrooke ait décidé d'acorder un grade honoris causa.

Si, dans le passé, j'ai plus d'une fois éprouvé le sentiment d'obtenir gratuitement, ou uniquement en raison de mon poste, les grades honorifiques que d'autres universités m'ont octroyés, par contre j'ai aujourd'hui l'impression assez ferme d'avoir en quelque sorte mérité celui-ci. J'ai dû, moi aussi, comme les étudiants d'aujourd'hui, faire jadis des efforts pour absorber toute la sagesse que tâchaient de m'inculquer les dévoués professeurs du Séminaire Saint-Charles. Je me vois donc aux côtés des nombreux étudiants de l'Université de Sherbrooke, aspirant comme eux au parchemin qui attestera d'un travail assidu à l'âge des idéaux, des nobles ambitions et de la grande confiance en l'avenir. Or, dans cette partie du pays et devant cette jeunesse si prometteuse, j'entends, au fond de moi-même, un écho des voix qui ont aussi inspiré ma carrière à ses débuts.

Un concours de circonstances favorables, beaucoup plus que mon mérite personnel, font que vous honorez aujourd'hui un ancien élève issu de la région et porté à la tête de l'Etat civil du pays. Ici, mieux qu'en aucun autre endroit du Canada, il sied de souligner qu'il est permis à tout jeune Canadien, quelles que soient ses origines raciales, sa religion ou sa fortune, d'aspirer au plus haut poste dans l'administration du pays.

Devrais-je ajouter que les chances de voir dans l'avenir un autre premier ministre de la région, gradué de cette institution, sont tout à fait favorables.

Je m'appuie sur la règle du précédent de la jurisprudence britannique pour faire cette prédiction. Si le Canada offre de telles occasions, cela vient des institutions démocratiques dont nous ont dotés les Pères de la Confédération et que nous nous employons depuis à conserver jalousement, à défendre vigou-

reusement et à développer avec tout le talent que la Providence a déposé dans le peuple canadien.

L'histoire de l'Université de Sherbrooke n'est encore qu'une projection dans l'avenir. Il appartient à ses fondateurs, à leurs successeurs et aux élèves nombreux qui se succèderont dans ses salles de lui assurer une place de choix dans le façonnement de la nation par de nombreuses années à venir. Le Canada lui-même, d'ailleurs, dont le passé ne remonte en somme qu'à quatre siècles, — et qu'est-ce que quatre cents ans dans l'histoire d'un peuple, — a tout à espérer de l'avenir. C'est à peine s'il commence à atteindre la réelle grandeur que sont susceptibles de lui donner son sol, son peuple, ses traditions et ses institutions.

Je me permettrai de mentionner encore ici une des conditions que j'estime essentielles à la grandeur future du Canada, sur le plan culturel. C'est un thème qui m'est bien cher et sur lequel je ne tarirai jamais. Selon les paroles du professeur Maxwell Cohen prononcées à la dernière conférence de Couchiching: "Une véritable culture canadienne doit représenter l'unité de deux régimes de pensée, de deux langues, de deux littératures et de deux traditions historiques qui aboutiront en définitive dans un courant unique de conscience nationale."

Or, la petite université canadienne joue un rôle très important dans le développement de cette culture typiquement canadienne. La nation toute entière et ses gouvernants, il est vrai, se tournent le plus souvent vers les grandes universités qui doivent nous fournir en hâte les nombreux spécialistes, hommes de profession et techniciens dont le Canada du XXe siècle a un besoin pressant. Je me plais toutefois à penser que les petites universités constituent une des meilleures garanties du maintien de l'enseignement des humanités et des arts libéraux par lesquels notre jeune peuple se greffe sur les grandes civilisations antiques pour se situer dans le courant de l'évolution démocratique qui remonte en ligne directe jusqu'à Athènes. D'autre part, ce sont les humanités qui débouchent par la voie la plus normale sur la philosophie, sur l'esthétique, sur la

théologie et sur toutes les grandes sciences abstraites qui exercent l'intelligence de l'homme à son plus haut sommet. Et quelle erreur n'ont-ils pas commise, ces peuples qui ont posé à leur philosophie les limites mêmes des sciences physiques? Le matérialisme marxiste nous fournit l'exemple de la monstrueuse déviation à laquelle une telle orientation a donné naissance.

La spécialisation, bien que sa nécessité soit incontestable au stade auquel est parvenue notre civilisation, en raison de la vaste multiplication des sciences et disciplines modernes, n'en offre pas moins certains risques lorsque sa poursuite devient un culte. Il ne fait aucun doute que l'économie du Canada, ses progrès techniques, la santé et le bien-être de son peuple, exigent chaque année un grand nombre d'avocats et de notaires, de médecins, de dentistes, d'infirmières, d'ingénieurs, de savants dans toutes les sciences pures ou appliquées, de professeurs, enfin de spécialistes de toutes sortes. On ne compte plus, au fait, les personnes qui, depuis quelque temps, donnent le cri d'alarme. Certaines d'entre elles voudraient même charger le gouvernement central de tous les lourds frais d'une éducation universitaire pour tous ceux qui en ont le talent et en manifestent le désir.

Je tiens à signaler comme indication de l'intérêt que porte le gouvernement à ce problème, que le ministère du Travail s'occupe présentement de préparer une étude des ressources du Canada au chapitre de la main-d'oeuvre professionnelle et spécialisée et qu'il étudie en même temps les perspectives d'emploi pour l'avenir. Les résultats de cette étude feront l'objet d'un rapport devant la Commission royale d'enquêtes sur les perspectives économiques du Canada et ses recommandations que le gouvernement voudra soumettre au Parlement seront étudiées avec tout le sérieux dont nous sommes capables.

On sait que, depuis plusieurs années, le gouvernement fédéral, quoiqu'il n'ait aucune juridiction ni responsabilité directe en matière d'éducation, a des ententes avec les gouvernements provinciaux en vertu desquelles il fait voter chaque année des crédits assez importants pour aider à la formation pro-

fessionnelle des jeunes. Le montant qui figure aux crédits du ministère du Travail pour l'année en cours et qui sera distribué aux provinces en vertu de ces ententes est d'environ quatre millions et demi de dollars. La province de Québec reçoit une large part de cet octroi.

On sait aussi que, depuis 1953, nous votons une somme d'environ cinquante cents par tête de population de tout le pays, soit huit millions de dollars cette année, pour venir en aide aux institutions de rang universitaire reconnues comme telles par les autorités provinciales. Suivant les termes du vote, cette somme doit être répartie entre les provinces au pro rata de leur population et, à l'intérieur de chaque province, en proportion du nombre d'élèves inscrits aux études qui mènent à des degrés universitaires.

Dans la province de Québec, on n'a jugé à propos d'accepter que pour une seule année la partie qui lui était destinée, car on a craint qu'il y eût là un commencement d'empiètement sur la juridiction exclusive des législatures provinciales dans le domaine de l'éducation. Cela n'était certainement pas l'intention ni du gouvernement ni du Parlement fédéral, mais le gouvernement fédéral a un tel besoin, pour les services de l'Etat, de personnes ayant une formation universitaire que nous croyions qu'il était de notre devoir de contribuer au soutien des universités de la même façon que le font certaines institutions commerciales et industrielles, qui ont aussi des besoins similaires.

Je veux bien croire que l'on ne mettait pas en doute notre bonne foi, mais on craignait que peut-être dans l'avenir d'autres gouvernements moins respectueux que nous de l'autonomie provinciale, pourraient invoquer cette contribution comme précédent pour exercer une influence en ce domaine. Personnellement, j'aimerais faire augmenter cette contribution mais, comme elle provient des impôts prélevés sur toute la population, je ne prendrai pas sur moi d'en recommander l'augmentation tant que nous n'aurons pas trouvé le moyen de faciliter aux institutions de notre province l'acceptation de leur part, sans

qu'elles aient à redouter de conséquences préjudiciables à l'autonomie des provinces.

De concert avec mes collègues et avec l'aide de hauts fonctionnaires, je travaille, depuis le premier refus, à trouver une formule qui pourrait être acceptée. Diverses solutions ont été suggérées, mais jusqu'à présent on n'a pas, chez nous, jugé aucune d'elles suffisamment sûre. J'en ai une autre qui est maintenant à l'étude et qui consisterait à remettre les crédits que nous votons à la Conférence nationale des Universités canadiennes et celle-ci en ferait la répartition et la distribution. Toutes nos institutions du Québec sont représentées dans cette Conférence et j'ose espérer qu'elle sera toujours composée de gens dont le prestige et la bonne foi seront tels que les institutions de Québec pourront non seulement contribuer au travail d'intérêt national qui s'y fait, mais pourront aussi profiter des avantages matériels qu'elle sera en mesure de leur procurer. Je le mentionne ici à mon Alma Mater, parce que je sais qu'on pourrait faire ici un usage très utile de ces avantages matériels.

Il me semble que nous avons un pays et une population qui valent la peine que nous travaillions tous ensemble, et dans le respect de nos droits et de nos aspirations réciproques, à l'avancement de tout ce qui peut contribuer au bien-être qu'une Providence si généreuse à notre endroit procure à notre population.

Et il n'y a pas de doute que ce bien-être dépend en une large mesure de la formation d'un nombre suffisant de jeunes gens intelligents dans des institutions comme celles que nous avons ici à Sherbrooke.

Oh ! il y a encore une certaine méfiance entre Canadiens de langue française et Canadiens d'autres origines, et cette méfiance se manifeste trop souvent dans les relations entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Mais cela s'améliore. Nous avons des ententes expresses et implicites avec les gouvernements provinciaux et nous avons cherché, dans le système de relations fiscales qui remplacera les enten-

tes actuelles, à mettre toutes les provinces en meilleur état de contribuer plus largement aux frais de l'éducation des jeunes citoyens canadiens qui, il ne faut pas l'oublier, sont, en même temps que citoyens de leurs provinces respectives, citoyens du grand pays dont nous sommes tous fiers.

Il n'y a pas de doute qu'à certains égards nos provinces ont la situation d'états souverains et indépendants quant aux matières qui sont sous la juridiction de leurs législatures. Mais il y a aussi un gouvernement central qui doit, en coopération avec les gouvernements provinciaux, travailler à l'avancement du pays tout entier.

Lors de nos dernières conférences à Ottawa comme dans les précédentes, nous avons discuté les problèmes qui affectent l'ajustement raisonnable de nos relations avec les gouvernements provinciaux. Nous les avons discutés sans acrimonie et avec le désir, que je crois sincère chez tous, de trouver les solutions qui serviront le mieux les intérêts des générations futures.

Vous savez peut-être que, quant à moi, j'ai des raisons assez spéciales de songer aux générations futures. Depuis environ quatre semaines, je suis devenu arrière-grand-père et je voudrais que la petite-fille dont la naissance me vaut cette situation vénérable, vive dans un pays et au milieu d'une population aussi fiers de ce que notre génération des ancêtres aura fait que nous sommes fiers de ce qui a été fait par la génération de ceux qui étaient nos arrières-grands-pères à nous-mêmes.

Dans ces discussions avec les représentants provinciaux, mes collègues et moi avons tenu compte des besoins grandissants des provinces et nous avons résolument cherché les formules qui aideraient le plus possible toutes les provinces à remplir les devoirs qui leur sont propres.

Il me semble, d'autre part, que la solution du problème actuel de la main-d'oeuvre professionnelle, puisque problème il y a, de l'avis d'un très grand nombre d'observateurs intéressés, doit venir de la population totale du Canada.

Nous avons noté, par exemple, qu'à la conférence nationale sur le recrutement des ingénieurs et des hommes de science tenue à St-André le mois dernier, plus d'un industriel a insisté sur la part de responsabilité qui revient à l'industrie dans la formation de futurs ingénieurs et d'hommes de science, pour répondre aux besoins créés au Canada par une expansion économique parmi les plus rapides au monde.

Cependant, l'enseignement classique, à mon sens, doit continuer et il doit tenir une place de choix dans nos collèges et nos universités, sans quoi non seulement la culture de notre peuple en souffrirait, mais notre régime démocratique lui-même en serait menacé. M. Etienne Gilson, dans Mélanges sur les humanités, tient le discours suivant: "Le fait que nous désirons souligner, et qu'atteste une histoire longue de plusieurs siècles, est que bien loin de produire par millions des esprits enlisés dans la routine des grammaires, l'enseignement classique n'a cessé de susciter des esprits hardis, originaux et créateurs dans tous les domaines."

Faudrait-il, au XXe siècle, sous prétexte des temps modernes, renoncer à l'étude des temps qui l'ont précédé et produit dans sa forme actuelle? N'est-ce pas la tentation de toujours? Des disciplines qui ont façonné les créateurs même des sciences modernes, ne seraient-elles pas assez respectables pour les disciples?

Mais je ne dois pas m'attarder davantage à proposer des idées qui, j'en suis convaincu, sont encore partagées généralement par nos éducateurs canadiens qui réfléchissent sans cesse sur ces questions et les commentent avec beaucoup plus de compétence que moi.

Je m'en voudrais, cependant, de ne pas saisir cette occasion pour rappeler les valeurs d'un régime démocratique qui puise les éléments de sa survivance dans le coeur et l'esprit du peuple beaucoup plus que dans les institutions qui le caractérisent. Les institutions, les cadres, le régime ne jouent qu'un rôle de second plan dans l'évolution du monde. Un auteur anglais (Lord Percy, de Newcastle) a rappelé cette vérité dans les

termes suivants: "Le cours du monde est déterminé par nos croyances. La responsabilité d'avoir des croyances constitue la plus grande des responsabilités qui incombent à un peuple libre et à ses gouvernants."

C'est ainsi, il me semble, qu'un régime démocratique, tout imparfait qu'il soit, parce qu'il exige des citoyens la tolérance, le respect des individus et la participation de chacun dans la mesure de ses talents aux affaires publiques, économiques et sociales de la nation, est la meilleure forme de société que les Pères de la Confédération ont pu donner au Canada.

Et bien que, à la base de notre régime, se situe le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, les croyances chrétiennes ont certainement façonné notre caractère national. Dans les crises actuelles que traversent les démocraties, les peuples libres doivent puiser généreusement aux sources religieuses pour se défendre contre le communisme matérialiste et pour se préserver d'erreurs susceptibles d'entraîner la destruction en masse des peuples par suite d'un emploi inconsidéré des nouvelles armes nucléaires dont la puissance fait frémir.

Notre héritage chrétien nous a bien protégés jusqu'ici. Suffira-t-il longtemps à nous défendre, s'il ne se produit dès maintenant, dans la conscience individuelle, un renouvellement du sens de la responsabilité à l'égard de sa vie sociale comme à l'égard de sa vie personnelle? Je crois que cet héritage a besoin d'être soigné, nourri et accru, et qu'il y va du maintien même des valeurs que nous apprécions le plus hautement.

Quelque fastidieux que cela puisse être, il est impossible de ne pas s'étendre à chaque occasion sur le communisme pour en souligner les dangers. Ne soyons pas leurrés par les tactiques qui changent de jour en jour. Si notre pays accepte d'échanger des visiteurs, s'il conclut des ententes commerciales avec l'Union soviétique, c'est avec l'espoir que ces relations d'hommes à hommes et la connaissance plus authentique des uns et des autres qui en résulte, feront s'accroître les chances de parler un même langage autour des tables de conférences internationales. Mais le gouvernement canadien n'oublie pas pour autant

que les doctrinaires communistes n'ont jamais répudié leur intention avouée de conquête du monde et que toutes les différentes faces de leur politique extérieure ne visent toujours que ce but suprême. Notre méfiance ne disparaîtra que le jour où les pays dominés par le communisme jouiront d'une pleine liberté religieuse, politique et individuelle. Or, ce jour-là ne viendra guère sans un revirement idéologique par lequel sera substituée la primauté de la personne humaine à la primauté de l'Etat.

L'ensemble du peuple canadien sait bien ces choses. On les lui répète si souvent! Mais une presse libre, à laquelle je ne voudrais rien reprocher à cet égard, n'hésite pas à nous décrire fidèlement et en détail ce que des observateurs autorisés ont pu constater derrière le rideau de fer depuis un certain temps.

On nous rapporte les progrès matériels qui s'accomplissent en ces pays, alors que chez nous nous n'avons pas encore réussi à bannir toute pauvreté. Puis il est question d'une aide économique de plus en plus grande de l'Union soviétique aux pays qui en ont besoin. Il faut aussi tenir compte des théories sociales du régime communiste, qui rencontrent des aspirations profondes du peuple tout entier aussi bien que des intellectuels. Quand on joint à tout cela une habile propagande, devenue un art véritable entre les mains d'un Etat tout-puissant qui projette ici de la lumière, là une ombre, afin de ne faire voir que ce qu'il veut, l'on peut s'expliquer qu'une certaine inquiétude existe chez un nombre par trop considérable de notre population.

Une réflexion de tous les jours sur les principes démocratiques est nécessaire afin de se bien convaincre de la justesse de notre position devant l'autre. Et d'ailleurs, si des rapports qui nous arrivent révèlent des progrès sensibles, d'autres nous dévoilent des malaises aussi réels et qui remuent les peuples subjugués par le communisme jusque dans les racines de leur existence sociale. Les récents événements de Poznan n'ont pas encore été entièrement jugés. On peut toutefois soupçonner qu'ils furent une manifestation des aspirations des Polonais

vers cette même justice et cette même liberté que ce peuple, au cours de siècles, avait défendues maintes fois au prix de son sang.

Le rappel des écueils, visibles ou cachés, qui entravent la marche du monde vers une jouissance pacifique des biens matériels généreusement distribués par la Providence et pour lesquels le savoir humain ne cesse de découvrir de nouvelles utilités, ne doit pas cependant nous précipiter dans un noir pessimisme et dans le découragement. Les yeux des nations se sont ouverts aux périls et ce ne sont plus seulement quelques gouvernants qui les évaluent et qui choisissent les mesures pour les combattre. La conscience populaire dans tous les pays encore libres est en éveil. Les nationalismes étroits, les isolationismes ont cédé le pas devant la nécessité d'établir un ordre de justice et de droit à l'échelle du monde. Des organismes internationaux sont nés de ce besoin et, malgré les difficultés réelles avec lesquelles des organisations comme les Nations Unies, l'OTAN, le Commonwealth et autres sont aux prises, elles ont résisté jusqu'ici et j'ose espérer que le jour n'est pas trop éloigné où les nations se soumettront à un code de droit international pour le règlement de leurs différends, comme les citoyens d'un même pays le font, tout normalement, sans recourir aux mesures barbares de la violence et des guerres.

Mais il reste encore du chemin à parcourir. Notre pays, comme les autres, ne saurait oublier qu'il a un rôle important à jouer sur la scène internationale. Il ne peut non plus se dissimuler que les manifestations de puissance sont, au stade actuel, nécessaires à la sauvegarde des pays libres. Voilà pourquoi le Canada, de concert avec les autres nations de l'OTAN, doit maintenir un budget de défense qui grève lourdement nos ressources. Mais c'est là un mal dont notre gouvernement, avec toute la bonne volonté du monde, ne peut pas encore libérer le pays. Les Canadiens ont aussi conscience que, pour jouir en paix de leur propre prospérité qui dépend à un si haut point de notre commerce extérieur, ils ont la responsabilité morale de venir en aide aux pays moins fortunés du monde, afin d'atténuer dans ces pays la misère, mère de tous les désordres, qui,

on le sait, peuvent de nos jours si facilement se propager d'une région à une autre, au risque même d'envahir le monde entier.

L'avenir du Canada, comme la réalisation de l'ordre dans les affaires du monde, repose donc lourdement sur la génération qui se prépare aujourd'hui, dans nos écoles et nos universités, à succéder à notre génération. Je répète que ce n'est d'ailleurs pas uniquement la tâche des dirigeants, mais bien de tout le peuple. Si l'on envisage les difficultés, les obstacles presque sans nombre qui se succèdent les uns après les autres, on peut être porté à croire à un rêve irréalisable. Mais la logique veut qu'il soit réalisable et les forces humaines nous semblent à la hauteur de la tâche de réaliser la prière quotidienne de chacun "Que Votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel".

C'est d'un réveil de la conscience morale des individus appliqués à leur vie sociale et civique, aussi bien qu'à leur vie personnelle dans leurs rapports avec Dieu, que viendra la solution des problèmes modernes, beaucoup plus étendus et plus importants que le seul problème du contrôle des engins nucléaires.

Or, j'ai confiance qu'ici, à l'Université de Sherbrooke, les étudiants qui m'entendent apprennent quotidiennement de leurs maîtres le respect des grands principes de la vie en société, qu'ils assimilent avec courage et ferveur cet enseignement et que le Canada peut compter sur eux pour poursuivre la grande oeuvre du service de Dieu et des hommes que les générations de nos ancêtres ont si bien amorcée.

ECOLE NORMALE POUR HOMMES
Nature et but

L'Ecole normale de l'Université de Sherbrooke a été fondée en septembre 1955 par un arrêté en conseil du gouvernement de la province de Québec. Elle fonctionne sous l'autorité du Département de l'Instruction publique, qui, par un contrat spécial, en a confié l'administration à l'Université de Sherbrooke.

Cette Ecole accueille les jeunes gens désireux d'entrer dans la carrière de l'enseignement. Vouée à la formation de professeurs masculins, elle s'ajoute aux deux Ecoles normales pour hommes dont l'origine remonte à 1857: Laval de Québec, et Jacques-Cartier de Montréal.

Tout comme ces deux vénérables institutions, et dans le même esprit que les nombreuses Ecoles normales ouvertes aux jeunes filles, elle prépare les futurs instituteurs à l'exercice de leur fonction. Son objet se trouve amplement défini dans les "Règlements des Ecoles normales", édictés par le Département de l'Instruction publique, aux articles 168-171, ci-après reproduits:

"L'Ecole normale est essentiellement une école professionnelle; aussi, la première place y revient de droit non aux matières académiques et de culture, mais aux matières de formation professionnelle. D'autre part, l'enseignement à l'élémentaire exige une connaissance convenable des matières à enseigner, alors que l'enseignement au supérieur suppose un niveau de connaissance et de culture passablement élevé.

"La fonction essentielle de l'Ecole normale n'est pas de faire acquérir ces connaissances et cette culture, mais, comme elles constituent une base indispensable, l'Ecole normale se doit de les donner aux candidats et candidates qui ne les possèdent pas et ne peuvent les acquérir ailleurs. Dans ce but, les années de préparation académique ou de culture générale sont introduites, si nécessaire, avant les années de formation professionnelle.

"L'instituteur et l'institutrice doivent avoir une personnalité saine et bien équilibrée et une mentalité vraiment chrétienne. En effet, ce sont là des facteurs de première importance dans la formation des autres. L'Ecole normale doit favoriser, chez les élèves, le développement de cette personnalité et l'acquisition de cette mentalité.

"Certaines matières comme la religion, l'hygiène physique et mentale, la doctrine sociale et, chez la femme, les arts domestiques, sont particulièrement adaptées à cette fin.

"Les matières de formation professionnelle sont la raison d'être de l'Ecole normale, celles qui lui donnent sa nature spécifique, on ne saurait leur accorder trop d'importance. Elles comprennent toutes les disciplines propres à faire, d'une personne instruite, cultivée et jouissant d'une belle personnalité, un éducateur ou une éducatrice qui pourra remplir ses fonctions avec succès.

"Les principes généraux de l'éducation, de l'enseignement, et de l'organisation scolaire constituent un premier groupe de ces matières dites de formation professionnelle.

"Un deuxième groupe renferme toutes les matières psychologiques qui permettent une meilleure connaissance de l'enfant, dans son être, dans son évolution et dans son agir.

"Enfin, les méthodologies spéciales, qui permettent l'application des lois générales de la pédagogie à l'enseignement des diverses matières, constituent le troisième groupe".

Cours d'étude

Le programme des Ecoles normales comporte trois cours, acheminant chacun à l'un des trois brevets dits brevet classe "C", brevet classe "B" et brevet classe "A".

Le brevet classe "C" autorise le candidat qui en est pourvu à enseigner dans les écoles élémentaires jusqu'à la 7e inclusivement. Ce brevet peut s'obtenir après une année d'études professionnelles à l'Ecole normale. Pour s'inscrire au

cours qui y conduit, il faut produire un certificat officiel de 11e année ou un diplôme d'Immatriculation (Versification).

Le brevet classe "B" autorise le candidat qui en est pourvu à enseigner jusqu'à la 9e inclusivement. Il peut aussi s'obtenir après une année d'études professionnelles à l'Ecole normale. Pour y assister, il faut détenir déjà son brevet classe "C".

Le brevet classe "A" permet d'enseigner jusqu'à la 12e. Il nécessite un cours régulier de quatre années, qu'on peut entreprendre, à l'Ecole normale, si on produit soit un certificat de 11e année, soit l'Immatriculation classique (Versification). Les deux premières années du cours conduisant au brevet "A" sont consacrées à la culture générale; elles sont sanctionneés par l'examen du baccalauréat de Rhétorique ou par des examens équivalents. Les deux dernières années (PREMIERE - PHILOSOPHIE - PEDAGOGIE et DEUXIEME - PHILOSOPHIE - PEDAGOGIE) inculquent les principes professionnels, et elles sont couronnées par des examens officiels du Département de l'Instruction publique. L'Université accorde au brevet "A", selon certaines conditions, l'équivalence d'un baccalauréat en pédagogie (B. Péd.), et atteste cette équivalence par la délivrance d'un parchemin ad hoc.

Sont admis à suivre le cours du brevet "A",

1)—en première année: les candidats qui ont subi avec succès les examens d'Immatriculation de l'une des sections du cours secondaire ou classique, ainsi que les candidats pourvus du certificat officiel de 11e année, du cours primaire supérieur (scientifique) ;

2)—en deuxième année: les candidats qui ont suivi avec succès le cours de la première année, ainsi que les candidats pourvus du certificat officiel de la 12e année du cours primaire supérieur (scientifique) ;

3)—en troisième année (ou PREMIERE — PHILOSOPHIE - PEDAGOGIE) : les candidats qui ont suivi avec suc-

cès le cours de deuxième année de l'Ecole normale, ainsi que les candidats qui ont subi avec succès les examens officiels de Rhétorique de l'une des sections du cours secondaire ou classique;

4)—en quatrième année (DEUXIEME - PHILOSOPHIE - PEDAGOGIE) : les candidats qui ont suivi avec succès le cours de PREMIERE - PHILOSOPHIE — PEDAGOGIE et réussi les examens officiels de ce cours. (1)

5)—les bacheliers ès arts peuvent obtenir le brevet d'enseignement classe "A" après une seule année d'études à l'Ecole normale.

A noter que le cours du brevet B n'achemine pas vers le brevet A: une fois le brevet B obtenu, le candidat qui ambitionne le brevet A doit passer par les deux premières années régulières du cours du brevet A, puis compléter sa formation professionnelle par 470 heures de cours post-scolaires.

Régime. — Déboursés

Les cours des brevets C et B se donnent à l'Ecole Noé-Ponton, Chemin Sainte-Catherine, Sherbrooke. On s'y inscrit comme pensionnaire, et le coût total de l'année est de $400. La première moitié du montant est exigible à l'entrée, la seconde, le 1er février suivant. L'Ecole Noé-Ponton offre aussi les cours de 10e et 11 e années, où l'élève peut se préparer à passer au cours des normaliens.

Il y a quelques jours de congé à la Toussaint, à Noël et à Pâques.

Les cours du brevet A se donnent à l'Université même, 195, rue Marquette, Sherbrooke. On s'y inscrit soit comme

(1) Le candidat qui réussit les examens officiels de la PREMIERE - PHILOSOPHIE - PEDAGOGIE reçoit un "Certificat d'enseignement classe "B", qui l'autorise à enseigner jusqu'à la 9e inclusivement: s'il choisit d'entreprendre l'enseignement avec ce certificat, qui n'est pas un diplôme, le Département de l'Instruction publique lui accorde six ans pour compléter sa formation professionnelle par des cours post-scolaires, et obtenir ainsi le brevet A.

pensionnaire, soit comme externe. Au régime pensionnaire, l'élève doit payer au trésorier de l'Université la somme de $430, dont $280 pour pension, frais de literie et de buanderie, et $150 pour scolarité. L'élève externe doit payer la scolarité, soit $150 pour l'année. Dans l'un ou l'autre cas, la première moitié du montant total est exigible le jour de l'entrée, la seconde moitié le 1er février suivant. Les livres, qu'on peut se procurer au magasin de l'Université et dont le coût global monte à environ $35, sont à la charge de l'élève. Le prix de l'adhésion à la Société des étudiants (A.G.E.U.S.) est $15.00.

Les pensionnaires suivent, en dehors des heures de classe, le programme disciplinaire du Séminaire Saint-Charles.

PRETS — BOURSES

Le Département de l'Instruction publique accorde des prêts-bourses aux candidats qui, dépourvus de finances et sérieux par ailleurs, lui sont recommandés par le principal.

Demande d'admission

Tout candidat désireux d'entrer à l'Ecole normale de l'Université de Sherbrooke doit faire sa demande d'admission avant le 15 juillet. Le principal lui enverra une formule à remplir et exigera de lui les attestations dont il est question au paragraphe suivant. C'est le retour de cette formule, remplie et accompagnée des attestations requises, qui constitue la demande officielle d'admission. Au cours de la semaine qui suivra la demande d'admission, et à condition que son dossier soit complet, on apprendra au candidat s'il est accepté ou refusé, et dans les derniers cas, on lui précisera les raisons du refus. Il est toujours loisible au principal d'exiger du candidat un examen d'admission.

Les attestations suivantes doivent accompagner toute demande d'admission, et l'Ecole normale ne les retourne qu'en cas de refus d'admission:

a)—certificat de naissance

b)—bulletin de santé et certificat de vaccination antivariolique récente (moins de sept ans)

c)—quatre photos 2½ x 3, dont l'une authentiquée au verso par une personne sûre et accessible (père, tuteur, ou supérieur d'institution connue)

d)—certificat de bonne conduite signé par une autorité collégiale ou religieuse

e)—bulletin complet, détaillé, donnant des précisions sur la dernière année d'études du candidat: notes de chaque semestre ou de l'année, sur chaque matière étudiée, moyenne générale, rang ou classement de l'élève

f)—Document officiel prouvant que le candidat possède le grade ou le diplôme invoqué pour l'admission à l'Ecole normale (certificat ou photostat)

Tout diplôme d'une institution étrangère à la province de Québec doit être accompagné d'un annuaire exposant les programmes suivis et les conditions requises pour l'obtention de ce diplôme.

Tous les relevés officiels de notes doivent porter le sceau de l'institution d'où ils proviennent, et être directement transmis par la dite institution au principal de l'Ecole normale.

Tous les documents soumis (sauf les diplômes originaux) restent en principe la propriété de l'Ecole normale.

La demande d'admission, accompagnée des pièces requises doit être adressée à Mgr le Principal de l'Ecole normale, Université de Sherbrooke, 195, rue Marquette, Sherbrooke, P. Q., s'il s'agit du brevet A ; à M. le Principal adjoint, Ecole Noé-Ponton, Chemin Sainte-Catherine, Sherbrooke, s'il s'agit des brevets C et B.

Inscription

L'inscription est distincte de la demande d'admission. L'inscription est l'entrée décisive du nom du candidat dans

les registres de l'Ecole normale. Cette inscription doit se faire soit avant le jour de la rentrée, soit le jour même de la rentrée. On n'inscrit pas un candidat qui n'a pas fait régulièrement sa demande d'admission, n'a pas complété son dossier ou n'a pas satisfait aux autres formalités, y compris le versement du prix convenu pour la pension ou la scolarité.

Discipline

L'élève inscrit à l'Ecole normale s'engage à suivre loyalement les règlements de l'institution, qui le considère de son côté comme un adulte raisonnable et non comme un espiègle moutard. Le refus de se conformer aux règlements et conventions de l'Ecole, outre qu'il dénoterait une étourderie non souhaitable chez un futur éducateur, entraînerait le renvoi. Il en sera de même pour l'inconduite, même en dehors de l'Ecole.

Les normaliens pratiqueront notamment la ponctualité relativement aux dates des rentrées, aux heures de cours et d'étude, au temps fixé pour la remise des devoirs. Ils témoigneront d'une impeccable soumission envers leurs maîtres et d'une politesse parfaite envers le personnel. Ils se comporteront de telle façon, dans le public comme à l'Ecole, qu'on voit en eux des modèles de gentilshommes.

Il y a congé de quelques jours à la Toussaint, à Noël et à Pâques.

DATE DE LA RENTREE

A moins d'avis contraire, la rentrée aura lieu, pour le cours du brevet A, mardi le 3 septembre 1957.

Personnel — Matières enseignées

PROFESSEURS

Mgr M. O'BREADY, C.S., B.A., L. ès L., Dipl. Psych. péd., Paris. Principal.	Chant en A, I-II-III-IV-B.A.
Abbé Roland Boulet, B.A., Principal adjoint.	Religion en A, I; en C. Méthodologie de la religion en C. Chant en C.
M. Léopold Weaner, B.A., B.Péd., L.Péd.	Psychologie en A, III-B.A. Statistiques en A, IV-B.A. Méthodologie des jeux, de la culture physique et des bienséances en A, III-B.A. Méthodologie du dessin en A, III-B.A. Pédagogie en C. Observation et enseignement pratique.
M. Albert Roberge, Br.A., B.Péd., Dipl. Insp. d'écoles, Travaux manuels, Enseignement agricole, Grade A Déf. nat., School of English.	Législation scolaire en A, III-B.A. Travaux manuels en A, III-B.A. Psychologie en C. Observation et enseignement pratique.
M. Jean-Bernard Laliberté, Br. Sup., Lic. Péd., Orient. scol., Psych, péd., B.A.	Méthodologie de l'histoire et de la géographie I-II, en A, III-B.A. Hygiène physique en A, III-B.A. Méthodologie des mathématiques III en A, IV-B.A. Histoire de la pédagogie en A, IV-B.A. Hygiène mentale en C. Hygiène physique en C. Méthodologie de l'arithmétique en C. Observation et enseignement pratique.
M. Laurent Garneau, Br. Sup., B.A., Lic. Péd.	Sciences en A, I-II. Méthodologie du français II en A, III-B.A. Méthodologie des sciences en A, IV-B.A. Méthodologie du français en C. Observation et enseignement pratique.

CHARGES DE COURS

Abbé Roch Martel, B.A.	Latin en A, I-II. Philosophie en A, III-IV.
Abbé Roger Thibault, B.A.	Français en A, I-II. Méthodologie du français III en A, IV-B.A.

M. François Thibault, Dipl. Modèle, Laval (1918) — High School (Imm. Senior, Sask.) — Permanent, Ecole Normale, Régina (1924). — Ens. supérieur, P. Q., (1939). — Inspecteur d'écoles (1942). — Spécialisation: enseignement de l'anglais.	Pédagogie en A, III-B.A. Méthodologie de l'anglais en A, III-B.A. Méthodologie de l'arithmétique en A, III. Observation et enseignement pratique.
M. Fernand Beauregard, Br. Sup., B.A.	Français en A, I-II. Mathématiques en A, I-II.
M. Paul de V. Fréchette.	Histoire en A, I-II. Anglais en A, I-II. Géographie en A, I-II.
Abbé Aimé Désorcy, B.A., S.T.D., L.Ph., J.C.B.	Religion en A, II. Philosophie de l'éducation en A, IV-B.A.
Abbé Lucien Vachon, B.A.	Méthodologie de la religion en A, III-IV-B.A.
Abbé M.-André Poulin, B.A., L.Th., B. Ecr. S.	Religion en A, III-IV.
Abbé Walter Alexander, B.A., B.Péd., L. Orient.	Orientation en A, IV-B.A. Mesures et Tests en A, IV-B.A.
M. Joffre Proulx, B.A., L.Péd., L.S.A.	Méthodologie des connaissances usuelles et agricoles en A, III-B.A. Civisme en A, IV. Législation scolaire en C.
M. J.-Charles Lessard, B.A., L.Psych., M.A., Dipl. Péd.	Hygiène mentale en A, III-IV-B.A. Diagnostic et enseignement correctif en A, IV-B.A.
M. Valérien Roy, Br. Sup., B.A., L ès L.	Méthodologie de l'histoire et de la géographie en C. Méthodologie du dessin en C. Méthodologie des jeux, de la culture physique et des bienséances en C.
M. Dionis Damphousse, B.S.A.	Méthodologie de l'agriculture en C.
M. Claude Pilon, Br. Sup., Dipl. Sup. Péd.	Méthodologie de l'anglais en C.
M. Clément Bernard, Br. Compl.	**Travaux manuels en C.**
Abbé Emmanuel Fournier, B.A., Lic. Péd. (Lettres).	**Civilisation grecque en A, I-II.**
Abbé Léon Drapeau, B.A., Ph.D., Th.Lic.	Méthodologie de la religion en C.
Abbé Réal LAREAU, B.A.	Culture physique en C.

DIPLOMES ET CERTIFICATS

Les sept candidats inscrits aux années B.A. et IV, en 1955-1956, ont réussi les examens officiels et ont obtenu le brevet A.

Les cinq candidats inscrits en IIIe année ont aussi réussi les examens du Département de l'Instruction publique, et ils ont reçu un Certificat d'enseignement Classe B.

Classe	Candidat		Mention
B.A.	(Brevet A)		
	Corriveau, Yves	St-Georges-de-Windsor	a.d.
	Dubois, Claude	Windsor	a.g.d.
	Martel, J.-Claude	Piopolis	a.g.d.
	Roy, Raymond	Windsor	a.g.d.
IV	(Brevet A)		
	Beaudoin, Jean-Marie	Sherbrooke	a.g.d.
	Dufresne, André	Bromptonville	a.g.d.
	Rousseau, Normand	Sherbrooke	a.d.
III	(Certificat B)		
	Bélanger, Jacques	Sherbrooke	a.d.
	Descôteaux, André	Sherbrooke	a.g.d.
	Lessard, Gaston	Martinville	a.g.d.
	Ouellette, Camille	Coaticook	a.g.d.
	Quintal, Roméo	Sherbrooke	a.d.

La médaille du Surintendant de l'Instruction publique, destinée à l'élève le plus méritant, a été décernée à Claude DUBOIS.

TABLE DES MATIERES

Adresse, bureaux de réception, chiffres d'appel 5

Calendrier universitaire 7

Autorités de l'Université :

Conseil d'administration 11

Conseil universitaire 11

Direction des Facultés 12

Corporation 12

Renseignements généraux 14

Facultés et Ecoles :

Arts 19

Droit 32

Sciences 34

Commerce 39

Bibliothèque 53

Personnel universitaire 56

La Société des Fiduciaires de l'Université de Sherbrooke 62

Appendice :

Allocution de Mgr Pinard, p.d. 70

Réponse de M. l'abbé Adrien Verrette 77

Allocution de Mgr Irénée Pinard, p.d. 88

Allocution du très honorable Louis Saint-Laurent 93

Ecole Normale pour hommes 105

Imp. "Le Messager", Sherbrooke, Qué.